

SOCIÉTÉ



La solidarité retrouvée des élites québécoises

Pendant la campagne référendaire de 1980, les élites québécoises étaient nettement divisées entre les deux clans en présence. Cette division est aujourd'hui beaucoup moins nette, écrit Pierre O'Neill, ce qui favorise le clan souverainiste.

Page B-1

Le PQ se retire de la commission chargée d'étudier les offres

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE PARTI QUÉBÉCOIS s'est retiré hier soir de la commission parlementaire de l'Assemblée nationale chargée d'étudier les offres fédérales.

Les députés péquistes ont claqué la porte, alors que débutait une séance de travail de la commission présidée par le député libéral de Marquette, M. Claude Dauphin.

Au cours de cette rencontre, les députés libéraux devaient proposer d'organiser à compter de janvier prochain des consultations particulières sur les propositions fédérales rendues publiques le 24 septembre dernier, d'inviter des associations et des organismes québécois pour leur demander de porter un jugement sur leur contenu.

« Nous, on ne peut plus marcher, déclarait hier soir dans un entretien avec LE DEVOIR le porte-parole péquiste au dossier constitutionnel, le député de Lac-Saint-Jean Jacques Brassard. Les libéraux veulent se livrer à un exercice futile et inutile, coûteux et de surcroît méprisant à l'égard de ces organismes », a-t-il soutenu.

Depuis le début de l'automne, la commission Dauphin a fait comparaître devant elle une série d'experts qui ont porté un jugement sur les propositions fédérales. Au départ, le

PQ y était même opposé. « Malgré tout, nous avons participé, dit M. Brassard. Maintenant, c'est assez. Ça suffit. Nous avons fait le tour. L'analyse des propositions est faite de fond en comble ».

Convoquer des organismes, après les Fêtes, pour se prononcer sur ces propositions préliminaires, ce serait « futile », dit le député, parce que chacun sait que « ces propositions sont déjà tombées en désuétude ». On sait qu'elles seront changées et remplacées par des offres formelles à venir au printemps. À la limite, demander à des organismes de venir se prononcer là-dessus, « c'est méprisant », dit-il.

Et ce serait inutilement coûteux, en périodes de vaches maigres, de poursuivre pour rien cette opération qui sera à recommencer dans quatre mois. « Pour nous, ce serait du gaspillage », dit le député qui soupçonne les libéraux de se chercher de quoi s'occuper au cours des premiers mois de 1992 afin de faire fonctionner artificiellement cette commission en parallèle à l'autre, chargée d'étudier les questions afférentes à la souveraineté, dont le programme est chargé jusqu'à mars, avec l'agrément du PQ.

En janvier, a dit M. Brassard, « on ne sera pas là et on ne reviendra que lorsque des offres formelles du gou-

Voir page A-4 : Le PQ

Des avocats accueillent sévèrement le projet de loi de Kim Campbell

d'après la Presse canadienne

LE PRÉSIDENT de l'Association québécoise des avocats de la défense, Me Michel Massicotte, estime que le projet de loi déposé hier par la ministre de la Justice Kim Campbell pourrait ne pas passer le cap des tribunaux. Il a même qualifié le document de « projet de loi opportuniste ».

En vertu de ce nouveau projet de loi, les victimes d'agression sexuelle n'auraient plus à dévoiler inutilement leur passé sexuel lors d'un procès et l'accusé ne pourrait plus aussi facilement se défendre en disant qu'il a cru, par erreur, que la victime était consentante.

Aux yeux de Me Massicotte, le nouveau texte de loi sert bien mal le droit de l'accusé à un procès juste et à une défense pleine et entière. « Comment un accusé pourra savoir que la plaignante avait des facultés affaiblies? », s'interroge-t-il, dénonçant l'arbitraire de certaines dispositions. « À mon avis, ce projet de

loi pourrait difficilement passer un test jurisprudentiel », croit-il.

« Lors des procès pour infraction d'ordre sexuel, la preuve relative au comportement sexuel antérieur du plaignant est rarement pertinente », peut-on lire dans le préambule du projet de loi qui amende le Code criminel.

Selon le projet, cette preuve ne devrait être admise que si elle sert à prouver un élément du procès. Elle devrait aussi répondre au droit de l'accusé à une défense pleine et entière, ne pas être justifiée par des opinions discriminatoires, ni viser à encourager les préjugés du jury.

La dignité de la plaignante et son droit à la vie privée devront aussi être pris en considération.

Autre innovation, le Code criminel définirait pour la première fois la notion de consentement. Il s'agirait, selon cette définition, de « l'accord volontaire du plaignant à l'activité sexuelle ».

Le projet précise aussi qu'on ne

Voir page A-4 : Des avocats

Mulroney convoque les premiers ministres

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

PRESQUE 16 mois après l'échec de l'accord du lac Meech, le premier ministre Brian Mulroney s'est résolu à convoquer une conférence des premiers ministres à laquelle il a bon espoir, mais pas d'assurance, de convaincre le Québec de participer.

Selon les plans dévoilés hier après-midi, les dix premiers ministres provinciaux sont invités à une séance de travail dès la semaine prochaine à Ottawa. Si jamais leurs horaires ne

Québec n'a pas encore répondu

coïncident pas, la rencontre sera reportée à la première occasion en janvier. « Ça va être une discussion sur l'économie, point à la ligne », jure Brian Mulroney qui exclut même le moindre tour de table sur la Constitution.

Mais, sans garantie que le gouvernement québécois répondra par l'affirmative à son invitation, le premier ministre fédéral n'a pas exclu, hier, l'hypothèse d'une rencontre sans

Québec. Il se satisferait également à la limite, indique-t-il, de ce qu'un simple ministre y représente Robert Bourassa. « Le premier ministre Bourassa a indiqué la semaine dernière qu'il n'était pas rébarbatif à l'idée d'assister à une conférence sur l'économie alors qu'il ne viendrait pas à une rencontre sur la Constitution, fait cependant valoir Brian Mulroney. Ce serait très important de l'avoir, mais s'il acceptait de dési-

gner un représentant, ce pourrait être convenable également », précise-t-il.

À Québec, on laisse entendre que si le Québec participe à la conférence, M. Bourassa déléguerait effectivement un émissaire pour le représenter.

Le bureau du premier ministre Bourassa a indiqué qu'aucune décision ferme n'avait été prise quant à la participation du Québec à cette rencontre.

M. Bourassa maintient la position qu'il a énoncée en fin de semaine. Il

Voir page A-4 : Mulroney

LA DÉSINTÉGRATION DE L'URSS S'ACCÉLÈRE



PHOTO AP

Ému, laissant de nombreuses phrases inachevées, mais non abattu, le président soviétique Mikhaïl Gorbatchev s'est présenté à la presse hier comme un « démocrate convaincu » et a dit qu'il respectera le choix des Parlements.

Gorbatchev semble se résigner à la défaite

d'après AFP et Reuter

MOSCOU — Mikhaïl Gorbatchev a accepté hier d'enterrer le Traité de l'Union et s'est rallié sous la pression des événements au processus d'élaboration d'une nouvelle Communauté d'États indépendants, ratifié par les Parlements russe, biélorusse et ukrainien, en réaffirmant toutefois sa fidélité à ses conceptions.

Entre-temps, les États-Unis proposaient hier la tenue d'une conférence pour coordonner l'aide éco-

L'Ukraine prend le contrôle de l'armée

nomique à apporter à l'URSS. Hier soir, Mikhaïl Gorbatchev ne gardait plus que le contrôle de l'armée, moins celle qui se trouve en Ukraine, et de l'arme nucléaire, après la ratification dans la journée de l'accord de Minsk par le Parlement russe. Cette dernière ratification, intervenue en fin de matinée sans opposition particulière des dé-

putés russes, a été qualifiée par le président russe Boris Eltsine de « sage ».

L'Ukraine a pris le contrôle de « l'ensemble des forces armées se trouvant sur son territoire », aux termes d'un décret signé hier par le président ukrainien Leonid Kravtchouk.

Le porte-parole du président ukrainien a également indiqué que

M. Kravtchouk avait rencontré hier le commandant des troupes basées en Ukraine ainsi que les « principaux » commandants de la Flotte de la mer Noire.

Sébastopol, sur la mer Noire, en Crimée, est le port d'attache de l'une des principales flottes de la Marine soviétique, disposant, notamment de sous-marins équipés de missiles balistiques.

« D'autres à ma place auraient

Voir page A-4 : Gorbatchev



SUPER VENTE GAGGIA

UNE VRAIE MACHINE POUR UN VRAI CAPPUCCINO
DANS LE COEUR DE LA PETITE ITALIE

• FANTASTICO

• GRAN GAGGIA

• ESPRESSO GAGGIA

REG. 150¢

119\$

REG. 285¢

199⁹⁹

REG. 400¢

339⁹⁹

7144 BOUL. ST-LAURENT • 270-9770

DÉMONSTRATION
CENTRE
DE SERVICE

DERNIER JOUR
DEMAIN



Québec à l'heure de l'austérité

Jocelyne Richer

de notre bureau de Québec

« BUDGET D'AUSTÉRITÉ », a déclaré le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier; « budget pessimiste », a rétorqué le chef de l'opposition, André Forgues. Quoi qu'il en soit, le budget 1992 de la ville de Québec, rendu public hier soir, s'élèvera à 309 600 000 \$, en hausse de 8,5 %, et comportera une augmentation moyenne de 3,5 % du compte de taxes et des compressions budgétaires de l'ordre de cinq millions de dollars. Les propriétaires de maisons et de condos devront donc déboursier une somme additionnelle de 58 \$ environ.

Cette hausse de taxes permet d'absorber, notamment, les augmentations de salaires, la contribution au service de la dette, la hausse du coût de déneigement et un support plus substantiel de la ville à la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec.

Le principal reproche formulé par le parti d'opposition à l'administration L'Allier est de manquer d'imagination, de ne prendre aucun moyen pour assurer une relance économique et favoriser la construction domiciliaire.

« Avec une hausse moyenne de la facture de taxes limitée à 3,5 %, l'administration du Rassemblement populaire respecte pour la troisième année consécutive son engagement de limiter entre 1 % et 1,5 % en deça de l'inflation prévue la hausse annuelle du fardeau fiscal des contribuables », a fait valoir le maire de Québec, M. Jean-Paul L'Allier.

Les hausses de taxes représentent, au total, 38 % des revenus additionnels que la ville a inscrits à son budget 1992. La taxe d'enlèvement des ordures passe de 100 \$ à 117 \$ par logement, pour compenser la hausse de 20 % du tarif décrété par la Communauté urbaine de Québec pour l'incinération des ordures.

Quant à la taxe d'affaires, elle a été remplacée, conformément à la réforme Ryan sur la fiscalité municipale, par une surtaxe sur les immeubles non résidentiels. Cela permet à la ville, dit André Forgues, d'aller chercher quatre millions de dollars supplémentaires dans les poches du gouvernement fédéral.

La « rationalisation des dépenses », par ailleurs, a entraîné des coupures de services, dont la fermeture de la patinoire de la rivière Saint-Charles, une révision des « méthodes de travail » et une réduction des dépenses de déneigement, la réduction de la fréquence de la cueillette des ordures dans certains quartiers et la réduction des heures d'ouverture des équipements de loisirs.

« C'est la troisième année consécutive que les contribuables de Québec doivent subir une baisse dans la qualité et la quantité des services municipaux », déplore M. Forgues. À son avis, les contribuables vont payer davantage, mais en avoir moins pour leur argent.

Au chapitre des revenus, la ville comptera sur la somme de deux millions de dollars versée par le gouvernement fédéral à titre de taxe foncière pour les Plaines d'Abraham. Pour sa part, le gouvernement du Québec verse à sa capitale une subvention de six millions de dollars, en hausse de 4,3 %.

Les différentes coupures permettront à la ville de dégager des sommes pour assurer, notamment, la tant promise relance du quartier St-Roch et de favoriser « l'amorce d'une politique d'accès à des locaux culturels et à la bonification de l'aide aux organismes culturels ».

Son projet bloqué par les ministres, Picotte se fâche et boude

Il désire abolir l'OPDQ et doter chaque région d'un fonds de développement

Michel Venne

de notre bureau de Québec

L'E. MINISTRE responsable du Développement régional, M. Yvon Picotte, veut abolir l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), placer le développement régional sous l'autorité du premier ministre, forcer chaque ministre à régionaliser une partie de ses budgets et doter chaque région d'un fonds de développement.

Mais le conseil des ministres tarde à entériner ces orientations que M. Picotte voudrait rendre publiques avant Noël. De nouvelles précisions ont été demandées au ministre mercredi dernier à la séance hebdomadaire du cabinet. La rumeur veut que M. Picotte se soit fâché et ait quitté précipitamment le conseil à la suite d'une altercation avec le superministre Claude Ryan. Il a par la suite annulé toutes ses activités ministérielles, et demeure introuvable,

tant que sa politique ne sera pas adoptée. La rumeur véhicule de présumées menaces de démission de sa part. Que le premier ministre a démenties hier en Chambre.

Par un drôle de hasard, alors que la machine à rumeurs allait bon train hier, en l'absence en Chambre de MM. Ryan et Picotte, le Parti québécois a distribué aux journalistes des copies du mémoire présenté par M. Picotte au conseil des ministres le 12 novembre. Dans ce document, modifié à deux reprises depuis mais dont l'essence n'aurait pas changé, le ministre propose de redéfinir la stratégie gouvernementale en matière de développement régional.

Il propose la création, d'ici au 31 mars 1992 dans chacune des régions du Québec, d'un conseil régional constitué de 20 à 50 membres, des élus locaux, des responsables de services publics, des gens d'affaires, etc. Ce conseil aurait pour mandat de définir les axes et priorités de développement de la région pour un horizon de

cinq ans. Ces orientations seraient ensuite l'objet de négociations, auxquelles seraient partis les ministres concernés, et d'une entente-cadre avec le gouvernement.

Un fonds de développement régional de 3 millions \$ en moyenne serait constitué pour chacune des régions. Ces fonds seraient utilisés sous la responsabilité du ministre responsable du Développement régional aux fins de la mise en oeuvre de l'entente-cadre intervenue entre le conseil régional et le gouvernement. Ces fonds régionaux seraient constitués à partir du redéploiement progressif des budgets actuels gérés par l'OPDQ (54 millions \$).

Chaque région bénéficierait d'un budget de fonctionnement de 300 000 \$, d'un fonds de soutien à l'entrepreneuriat de 700 000 \$ et d'un fonds de développement de 2 millions \$ par an. Ce fonds serait permanent, les sommes non dépensées ne seraient pas périmées et n'affecteraient pas le niveau de transfert du

budget pour l'année suivante.

Un autre fonds de 9 millions \$, le Fonds conjoncturel de développement, serait également créé pour permettre au gouvernement de faire face à des situations particulières et exceptionnelles.

À compter de l'exercice financier 1992-93, chaque ministre serait par ailleurs forcé d'identifier dans ses budgets un « budget régionalisé géré en concertation avec les conseils régionaux ». L'affectation des crédits de ces fonds sectoriels ferait l'objet de négociations avec les conseils régionaux et serait consignée dans des ententes spécifiques annexées à l'entente-cadre. Les programmes de transfert feraient par ailleurs l'objet d'une modulation des normes afin de tenir compte des spécificités régionales.

La conception des politiques et la concertation entre les intervenants et les régions seraient confiées à un secrétaire général associé au développement régional, placé sous l'au-

torité du premier ministre, comme l'est par exemple le secrétaire général associé à la Famille. Il aurait sous son autorité un adjoint responsable de la région de Montréal, un autre responsable de la Capitale (Québec), qui aurait aussi la responsabilité de la région de Québec, et 14 délégués au développement régional pour chacune des 14 autres régions du Québec. Cette structure remplacerait en quelque sorte l'OPDQ, qui disparaîtrait.

Dans le document coulé à la presse, le ministre rappelle que les intervenants régionaux ont maintes fois récemment exprimé le désir de « prendre en main le développement de leur région ». Cette « poussée régionaliste » a été diversement exprimée, notamment à la Commission Bélanger-Campeau.

Les orientations veulent répondre à cette préoccupation, mais aussi s'inscrire dans « le passage de l'État-Providence à l'État-partenaire ». Le document signale la difficulté accrue des États d'intervenir directement dans l'économie sans contrevenir aux règles internationales du commerce. L'État devient donc plus « un allié ». Il a un rôle « d'appui et de soutien technique ». Son rôle de « promoteur » s'en trouve atténué au profit d'une fonction de « stratégie » que la nouvelle structure devrait aider à développer.

M. Picotte décrit la nouvelle stratégie comme « une démarche d'accompagnement du dynamisme des régions ». Les « autres intervenants en développement régional devront aussi assumer les responsabilités pour lesquelles ils sont les mieux placés ». Il rappelle que « les ressources financières de l'État sont limitées ».

Les ministères ont pour leur part une « double tâche » en région : la recherche de la plus grande équité ou d'une égalité des services où qu'ils se trouvent sur le territoire et aider ou soutenir des projets particuliers, en réponse à des demandes locales, en regard de l'intérêt qu'ils comportent pour l'ensemble du Québec.

Ottawa pourra déboursier deux millions dans les écoles du Québec contre l'abandon scolaire

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT du Québec a autorisé le 13 novembre dernier 35 commissions scolaires à utiliser deux millions \$ en fonds fédéraux pour contrer l'abandon scolaire dans les écoles du Québec, rapporte la Gazette officielle.

Ces autorisations font suite à une entente signée par Québec et Ottawa le 1er mai dernier qui stipule que le Québec et le Canada « conviennent de collaborer à la mise en oeuvre d'une stratégie préventive ayant pour but d'encourager les décrocheurs potentiels à poursuivre et à terminer leurs études secondaires ». Il y est précisé que « l'éducation relève de la compétence législative du Québec ».

L'accord porte sur la mise en oeuvre du programme *L'École avant tout* dont l'objectif est la réduction du taux d'abandon scolaire qui s'élève à 36 % au Québec, 30 % au Canada contre 4 % au Japon. Il prévoit

que les projets financés par Ottawa doivent obtenir au préalable un avis favorable du ministère de l'Éducation du Québec. L'argent doit transiter par le gouvernement québécois qui s'engage à verser intégralement les sommes à la commissions scolaire bénéficiaire.

Cette entente avait été signée au moment où le gouvernement du Québec reprochait ouvertement à celui du Canada ses velléités d'intrusion dans le domaine de l'Éducation. Ottawa venait d'annoncer son intention d'établir des normes nationales dans ce secteur pourtant réputé de compétence exclusive des provinces dans la Constitution.

Ottawa dépense quelque 10 milliards \$ par an dans le domaine de l'éducation au Canada. Il s'est toujours justifié de son intervention en raison de sa responsabilité en matière de développement économique.

Québec aurait pu dire non à ce programme. Il a préféré dire oui, afin de bénéficier de sa part des fonds fédéraux rendus disponibles pour s'attaquer à un problème jugé

prioritaire par le ministre de l'Éducation du Québec. Tout en prenant des précautions pour protéger sa juridiction quant au contenu des projets subventionnés, il n'en légitime pas moins la présence fédérale dans ce secteur.

Les sommes accordées par Ottawa aux 35 commissions scolaires autorisées vont de 12 000 \$ à la commission de LaPocatière à 136 000 \$ à celle de Trois-Rivières. Parmi les commissions les plus importantes on retrouve aussi celle de Sherbrooke avec une subvention de 134 000 \$.

Sherbrooke a déjà mis en oeuvre les deux projets financés par cette somme. Le premier consiste en l'embauche pour quatre écoles de trois psychoéducateurs et d'un conseiller en orientation qui ont pour tâche d'assurer un encadrement aux élèves du premier cycle secondaire qui affiche un fort taux d'échec et des absences fréquentes, leurs parents et le personnel des écoles. Le second prévoit l'embauche de deux professeurs en éducation au choix de carrière. Il se déroule en collaboration

avec l'université et les milieux d'affaires et consiste à stimuler les élèves à poursuivre leurs études en vue de perspectives d'emploi plus attrayantes.

La commission scolaire de Trois-Rivières a mis l'accent de son côté, avec la collaboration de l'Université du Québec, sur la mobilisation des enseignants et des parents d'élèves potentiellement décrocheurs d'une part et sur les élèves de 16 ans et plus qui ont déjà abandonné l'école, d'autre part. Le projet prévoit d'aider ces décrocheurs réels à faire le point sur leur vie en suivant des stages de travail et des ateliers de connaissance de soi.

La Fédération des commissions scolaires du Québec s'est dite par ailleurs satisfaite de voir que ses représentations ont porté fruit au niveau ministériel et souhaite que le conseil des ministres, qui doit procéder à l'autorisation de chacun des projets, fasse à son tour diligence. Encore 35 demandes seraient en attente d'une réponse.

Un comité fédéral trace la voie du combat contre la pauvreté

OTTAWA (PC) — Si le gouvernement fédéral veut venir en aide au million d'enfants pauvres du Canada, il doit modifier son régime fiscal, accroître ses efforts dans le domaine des garderies, améliorer l'aide sociale, augmenter le salaire minimum fédéral et investir davantage dans le logement social.

C'est du moins ce que recommande le sous-comité parlementaire sur la pauvreté qui a étudié pendant deux ans le sort réservé aux enfants pauvres du Canada et qui a déposé son rapport hier matin.

« La plupart des gens dans ce pays, une très grande majorité, croient qu'on devrait faire davantage pour les enfants », a dit la présidente du comité, la conservatrice Barbara Greene en conférence de presse.

Mais les membres des partis d'opposition ont jugé que le rapport final n'était pas assez critique à l'endroit des politiques du gouvernement conservateur et ont décidé de publier

des rapports minoritaires.

Les partis d'opposition soulignent par exemple que de nombreux témoins ont blâmé Ottawa pour l'absence de politique de plein emploi mais que le comité s'est contenté de demander au gouvernement d'accroître ses efforts pour favoriser la création d'emplois.

En Chambre hier, le ministre de la Santé et du Bien-être social Benoit Bouchard a de nouveau promis qu'une stratégie nationale destinée aux enfants devrait être rendue publique en février.

Mais il a rejeté la suggestion d'injecter de l'argent frais. « Je crois que l'argent ne peut pas résoudre les problèmes des enfants », a-t-il dit.

Pour le comité, il faut agir sur de nombreux fronts. D'une part, il estime que le salaire minimum fédéral de 4 \$ l'heure, le plus bas au pays,

doit être haussé. Il propose aussi qu'un supplément de revenu gagné garanti soit envisagé.

Le comité s'attaque aussi au système de déductions fiscales et d'allocation familiale actuellement en vigueur au fédéral. Il suggère de le remplacer par un généreux crédit d'impôt remboursable et versé tous les mois.

Le comité demande aux gouvernements fédéral et provinciaux de s'entendre sur une stratégie pour aider les mères démunies et favoriser la naissance de bébés en santé. Ce programme prévoirait une allocation alimentaire mensuelle de 45 \$ dès le début de la grossesse.

Par ailleurs, il suggère à Ottawa d'appuyer les programmes provinciaux et communautaires de repas à l'école.

Le rapport demande aussi aux

gouvernements provinciaux et territoriaux de s'entendre sur des normes en matière d'aide sociale.

Sur un autre front, le comité rappelle au gouvernement sa promesse de présenter un projet de services de garde avant la fin de son mandat.

Le comité demande aussi au gouvernement de mettre fin au plafond de 5 % imposé à la croissance des crédits pour le Régime d'assistance publique du Canada. Ce plafond affecte l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique où vivent environ 50 % des enfants pauvres canadiens.

Le comité invite Ottawa à faire plus dans le domaine du logement social. Toutefois, il ne condamne pas le fait que, depuis 1990, le fédéral a réduit de 15 % ses budgets à ce chapitre afin d'économiser 411 millions \$ sur cinq ans.

La société distincte du plan fédéral ne servirait pratiquement à rien

QUÉBEC (PC) — La reconnaissance du caractère distinct du Québec contenue dans les propositions fédérales de septembre dernier ne servirait pratiquement à rien, et les Québécois qui y verraient un gain risquent de se faire flouer.

C'est ce qu'ont soutenu hier deux

juristes spécialisés dans les droits de la personne, Mme Nicole Duplé, de l'Université Laval, et M. André Morel, de l'Université de Montréal, alors qu'ils témoignaient devant la commission d'étude sur les offres fédérales.

Mme Duplé a fait valoir que l'insertion des clauses relatives à la société distincte dans la Constitution aurait un effet nul sur les compétences législatives du Québec et un effet marginal dans le cadre de la Charte canadienne.

Le professeur Morel, de son côté, a évalué que cette reconnaissance du

caractère distinct telle que contenue dans l'article 25.1 ne confère aucun droit à qui que ce soit et n'a aucune portée autonome. « Les pouvoirs du Québec ne seront nullement accrus au niveau du partage des pouvoirs ni à celui de la Charte des droits », a précisé M. Morel.

« La seule utilité que je peux voir de cette disposition, a-t-il ajouté devant les parlementaires membres de la commission, c'est d'alimenter la rhétorique judiciaire. Il n'y a rien de concret à attendre de cette disposition et ceux qui croient à son utilité, risquent d'être déçus. »

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à : **La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.**

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
2752-4347 QUEBEC INC. Bar Le Repaire Enr. 297, boul. Curé Labelle Laval Dossier: 325-290	Changement de capacité dans 1 Bar avec spectacles	297, boul. Curé Labelle Laval
CAPELLAN, Juan Bautista Café La Cuora Enr. 133, Jean Talon Ouest Montréal Dossier: 938-696	1 Restaurant pour vendre	133, Jean Talon Ouest Montréal
TANGUAY, Stéphane Les Mousquetaires du Roy 55, Sherbrooke Est Montréal Dossier: 375-279	1 Bar avec danse et spectacles Est	515, Sherbrooke Est Montréal
JIA, Donglad Donto Dépanneur 2965, rue Goyer, app. 40 Montréal Dossier: 938-852	1 Épicerie	799, rue St-Hubert Montréal
2858-6139 QUEBEC INC. Dépanneur Bon-Sor 895, rue Montée Laurin	1 Épicerie	10, rue Guy St-Eustache

**Le président et directeur général
Ghislain K.-Laflamme, avocat**

RÉSULTATS
tirage québécois

649
Tirage du 91-12-11

19 21 32 35 38 47

Numéro complémentaire: **29**

GAGNANTS	LOTS
6/6 0	2 500 710,90 \$
5/6 + 4	187 553,30 \$
5/6 249	2 410,30 \$
4/6 15 162	75,80 \$
3/6 274 739	10,00 \$

Ventes totales: 17 219 582,00\$
Prochain gros lot (approx.): 5 300 000,00 \$

Prochain tirage: 91-12-14

Extra
Tirage du 91-12-11

NUMÉROS	LOTS
2 0 5 3 9 4	100 000 \$
0 5 3 9 4	1 000 \$
5 3 9 4	250 \$
3 9 4	50 \$
9 4	10 \$
4	2 \$

T V A, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

Abonnements
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal..... (514) 844-5738
Extérieur (sans frais)..... 1-800-463-7559

**Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1**

Les frais de scolarité dans les universités du Québec seront indexés à l'inflation

Isabelle Paré

LES FRAIS de scolarité dans les universités québécoises connaîtront l'an prochain une augmentation de 6 %, ce qui haussera en moyenne d'environ 70 \$ la facture payée annuellement par les étudiants.

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Mme Lucienne Robillard, a finalement annoncé hier que l'indexation des frais de scolarité à l'université serait annuellement limitée en fonction de l'indice des prix à la consommation. Cette recommandation de la ministre, qui a reçu l'aval du conseil des ministres mercredi, répond aux revendications de longue date des as-

sociations étudiantes.

Cette indexation signifie que les frais de scolarité, qui s'élevaient en moyenne à 1172 \$, passeront en 1992-93 à 1242 \$ et rapporteront ainsi près de 8 millions \$ de plus aux coffres des universités du Québec.

La même formule sera retenue lors des années subséquentes et s'acorderont à la hausse observée au cours des douze mois prenant fin le 31 octobre de l'année précédente. Ce principe de l'indexation découle de la décision prise par le gouvernement libéral en 1989 de dégelier les frais de scolarité en instaurant deux hausses successives de 350 \$ en 1990 et 1991, puis une indexation annuelle lors des années suivantes.

Par ailleurs, les coûts d'études dé-

frayés par les étudiants étrangers, qui s'élevaient en moyenne à 6960 \$, seront eux aussi indexés en fonction du coût de la vie, mais seulement pour la partie correspondant aux droits de base exigés des étudiants québécois. Ce qui veut dire que la tranche des coûts supplémentaires de 5788 \$ que doivent payer ces étudiants restera quant à elle constante.

De façon générale, a soutenu hier Mme Robillard, malgré cette hausse, les sommes déboursées par les étudiants québécois pour s'instruire demeureront en deça de celles exigées par les autres provinces. En Ontario, le coût moyen des frais de scolarité atteint 1830 \$ et peut s'élever jusqu'à 2491 \$ dans certaines facultés de médecine.

« Le niveau des droits de scolarité traduit bien, a soutenu Mme Robillard, la volonté gouvernementale de maintenir l'accessibilité des études universitaires ».

Cette décision ne dit pas toutefois si les divers scénarios étudiés par le ministère, notamment celui d'une modulation des frais de scolarité en fonction des programmes d'études, a été relégué aux oubliettes. Selon l'attaché de presse de la ministre, il semblerait plutôt que non. Ce dernier a indiqué hier que l'hypothèse de moduler les droits de scolarité selon les disciplines ou les universités faisait l'objet de discussions continues avec la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec.

L'interminable procès de la MIUF connaîtra sa conclusion aujourd'hui

Clément Trudel

UNE DATE-charnière dans l'histoire judiciaire du Québec se présente aujourd'hui avec la décision que rendra le juge René Hurlbise, de la Cour supérieure. Cette décision porte sur six causes-types à propos des méfaits d'un matériau isolant — la mousse d'urée-formaldéhyde (MIUF) — qui a été formellement interdit en avril 1981 par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. La MIUF avait déjà fait l'objet d'une révocation provisoire d'autorisation en décembre 1980, en vertu de la Loi sur les produits dangereux.

M. Hurlbise a pris presque deux ans à mûrir sa décision, après avoir entendu maints spécialistes et témoins, de septembre 1983 à décembre 1989. Il s'agit du procès le plus long — une inscription lui est même réservée dans le livre Guinness des records !

Quelle que soit la teneur de ce jugement qui s'étendrait sur plus de 500 pages, il est vraisemblable qu'il sera contesté en raison de ses très vastes implications — ils sont près de 100 000 au Canada à avoir fait isoler maisons ou immeubles commerciaux à la MIUF, à la fin des années 70.

Des fabricants comme Borden Chemical sont en effet poursuivis pour avoir mis sur le marché la MIUF; des agences gouvernementales comme la Société centrale d'hypothèque et de logement se retrouvent parmi les intimés, de même que les gouvernements canadien et

québécois qui ont versé des subventions aux propriétaires consentant à utiliser la MIUF, à la fin des années 1970; on croyait alors détenir un remède éprouvé pour l'économie d'énergie. Des installateurs et des compagnies d'assurances sont aussi visés par ces poursuites qui ont mobilisé fort longtemps 21 avocats occupant pour la poursuite ou pour la défense.

Sous-jacente à tout ce débat sur les dommages qu'ont pu causer la MIUF se trouve la question du rôle des gouvernements qui « cautionnent et réglementent un nombre considérable d'activités industrielles ou commerciales qui côtoient quotidiennement des risques technologiques majeurs », comme l'a affirmé l'un des trois conseillers des familles qui ont porté plainte, Me Claude Masse, dans une intervention sur *La compensation des victimes de désastres collectifs au Québec* (juin 1989, devant l'Association des professeurs de droit du Canada réunie à Québec).

On estimait, à la fin des audiences présidées par le juge Hurlbise, il y a deux ans, que ce procès-fléuve avait déjà coûté 22 millions \$ en frais judiciaires et en expertises.

À 18 h, ce soir, la Fédération des comités des victimes de la mousse d'urée du Québec commentera le jugement dans une conférence de presse à laquelle participeront les trois avocats des plaignants, le Dr Yves Nantel (Centre de toxicologie de l'Université Laval) et quelques membres des familles qui ont intenté ce recours au nom de toutes les autres victimes de la MIUF.

Le nouveau président du Conseil de presse: d'abord l'éthique

Jean Chartier

LE CONSEIL de presse du Québec a procédé à la nomination à sa présidence de M. Guy Bourgeault qui d'entrée de jeu indiquait hier vouloir accorder beaucoup d'importance à la question de l'éthique dans le monde de l'information.

Professeur en éthique à la faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, M. Bourgeault succède à M. Marc Thibault, qui fut président du Conseil dans une période difficile, de 1987 à 1991, alors que l'existence même de cet organisme était remise en question.

M. Thibault tenait un prestige à part dans le monde de l'information, ayant mis sur pied le service de l'information télévisée de Radio-Canada à compter des années 50.

M. Bourgeault termine bientôt un second mandat de quatre ans à la Commission canadienne de l'information pour l'Unesco, cette fois à titre de président de cette commission. M. Bourgeault a été doyen de la faculté d'éducation permanente de l'Université de Montréal, ainsi que président de l'Institut canadien d'éducation des adultes, de 1978 à 1982.

Le nouveau président du Conseil de presse entre en fonction formellement le 10 février 1992. Entre-temps, la présidence du Conseil sera confiée à Mme Esther Désilets, vice-présidente du Conseil, et représentante du public. Le Conseil de presse a été fondé en 1973. C'est une institution paritaire, dont les membres viennent des entreprises de presse, du public et des journalistes.

Le Conseil dit se vouer « à la protection du droit du public à une infor-

mation de qualité et à la protection de la liberté de presse au Québec ». Il reçoit et traite les plaintes relatives à l'information diffusée par les médias et il donne des avis sur divers aspects du journalisme au Québec.

Le nouveau président a eu des contacts avec le Conseil de presse à l'occasion de problèmes généraux liés à l'éthique journalistique dans le monde professionnel. M. Bourgeault estime que le CPQ doit demeurer un organisme discret. « Il n'a pas à sacrifier son rôle réel à la visibilité dans le public. Il n'a pas qu'à considérer les études de plaintes, mais aussi les prévisions, les enjeux et la prospective ».

Il ajoute que ce défi lui apparaît plus important même que le défi de l'éthique biomédicale. De la part des trois partenaires, l'importance de la question du public est reconnue. Mais, ces questions ne seront jamais réglées. Il y aura toujours des tensions et c'est ce qui fait la richesse de cet organisme. M. Bourgeault voit le domaine biomédical comme un domaine voisin; une association professionnelle s'y donne un code d'éthique et un code de conduite, mais le domaine de la presse lui apparaît plus riche, car il n'y a pas que la composante professionnelle.

La tripartition est intéressante. L'évolution de l'éthique professionnelle est établie dans les codes de déontologie, en ce qui concerne le monde biomédical et les autres professions. Mais les problématiques sont plus larges pour l'information que l'éthique professionnelle et ce sont les changements de priorité ainsi que les orientations qui sont intéressants à cet égard ».



PHOTO JACQUES GRENIER

Sauvons Montréal a décerné au Jardin de Chine son prix orange annuel dans la catégorie du design urbain. La Ville de Montréal s'en tire cette année avec un prix orange, un prix citron, une mention honorable et une mention déshonorable.

Le jardin de Chine, grand prix de design urbain en 1991

Laurent Soumis

LE JARDIN de Chine, du Jardin botanique, a remporté hier le « prix orange » en design urbain décerné par Sauvons Montréal.

Selon l'organisme, « ses montagnes créées dans la pierre locale, ses sentiers sinueux, son centre d'exposition, sa porte en forme de lune et ses arbres matures font du Jardin de Chine une réplique authentique des grands jardins Ming du XVIe siècle au sud du fleuve Yangtsé ».

Le jardin — le plus grand jardin chinois traditionnel construit à l'extérieur de la Chine — « est un magnifique et impressionnant ajout au patrimoine naturel de notre ville », ajoute l'organisme. Les architectes paysagistes Wendy Graham et Le Weu-Zhong, directeur de l'Institut d'architecture de paysage de Shanghai, ont signé cette réalisation.

Au cours de la traditionnelle remise des prix hier midi, la Maison Meredith (1100, des Pins Ouest) et le Pavillon Latourelle/Agora de la danse (ancienne Palestre nationale au 840 Cherrier) ont également reçu le « prix orange » dans les catégories rénovation/restauration et recyclage.

La Maison Meredith, une des nombreuses demeures bourgeoises du Mille carré appartenant à l'Université McGill, a été restaurée par les architectes Gersovitz, Becker et Moss à la suite de l'incendie de 1990.

« Montréal retrouve l'intégrité de cette partie importante du patrimoine », estime Sauvons Montréal.

Quant à l'ancienne Palestre nationale qui abrite aujourd'hui Tangente, Les Chorégraphes indépendants et le département de danse de l'Université du Québec à Montréal, les architectes Mario Saia, Saia et Dino Barbarese ont recyclé l'édifice « avec un

souci d'une qualité du vécu et du construit malgré un budget très restreint », commente l'organisme.

La rénovation de la maison de chambres au 1051-1061 de la rue Saint-Denis par les architectes Cabana Landry et Pierre Cabana pour le compte de la Société d'habitation et de développement de Montréal se mérite également une mention honorable « autant pour l'impact social du geste (dans un quartier où les itinérants sont nombreux) que pour la qualité de l'intervention architecturale ».

Récompenses plus amères celles-là que les deux « prix citron » et les trois « mentions déshonorables » décernées hier par Sauvons Montréal.

Située à l'intersection des rues Saint-Laurent et Lozeau, la Place des Amériques, dessinée par l'architecte paysagiste Carlos Martinez, de la Ville de Montréal, remporte le « prix citron » en design urbain « pour sa médiocrité à la fois banale et exceptionnelle ».

La Communauté hellénique de Montréal, propriétaire de l'Église Godin et de l'Église Holy Trinity (rue Sherbrooke Ouest), en reçoit un autre pour « la démolition par négligence » depuis l'incendie de 1986.

L'hôtel Sinomonde, les Coopératives de la SCHL et le Monument pour la paix s'en tirent chacun avec une « mention déshonorable ».

Le nouvel hôtel avec ses pagodes sur le toit, dessiné par les architectes Chen Chimen et Jacques Béique et géré par la chaîne Holiday Inn (au 99, Viger Ouest), soulève l'ire de Sauvons Montréal pour son incongruité.

« Encore une fois le quartier chinois a été desservi par l'implantation d'un grand projet sur ses abords, juge l'organisme. Encore une fois, la construction nouvelle lui tourne presque le dos. »

Plusieurs coopératives construites par la Société canadienne d'hypothèque

et de logement (SCHL) es-saient la critique.

« Nous ne voyons pas l'intérêt de construire des bâtiments qui, de par leur apparence, signalent la pauvreté de leurs occupants et qui, de par leur décrépitude quasi programmée, risquent de leur interdire toutes chances d'en sortir », remarque Sauvons Montréal.

Enfin, le Monument pour la paix, érigé au Parc Jarry par la Commission d'initiatives et de développement culturel de Montréal et conçu par Linda Covitt, est jugé « tellement agressif qu'il a fallu l'entourer du grillage orange réservé aux travaux dangereux ».

« On aurait pensé qu'après la catastrophe de la Place Roy, les services municipaux auraient retenu la leçon : mais cela ne s'est pas produit », conclut Sauvons Montréal.

Lors de la remise des prix hier, le président de l'organisme, M. Denys Marchand, s'est dit inquiet de « la grande opération de relations publiques qui entoure l'avenir de la gare Windsor et le nouveau Forum ». « Encore ici les intérêts d'un petit groupe, CP et Molson, risquent d'effacer les véritables besoins de Montréal et de ses habitants », a-t-il déclaré.

Réseau d'aide aux victimes d'abus sexuels par leurs thérapeutes

Isabelle Paré

ABUSÉES par leurs psychologues ou leurs médecins, des femmes se sont regroupées hier pour fonder un réseau d'aide aux victimes de délits sexuels perpétrés par des thérapeutes de tout acabit.

Surnommé RAPT, cette nouvelle association a pour but d'écouter, d'aider et de conseiller les personnes qui ont été, ou continuent d'être victimes d'un abus de pouvoir par le professionnel qui les soigne. C'est à la suite de rencontres organisées par la psychologue Marie Valiquette pour réaliser sa thèse de doctorat sur les abus sexuels de thérapeutes à l'endroit de leurs patientes que Lyne Frenette, la présidente de RAPT, s'est convaincue de la nécessité de former une telle association.

« Les séquelles psychologiques sont très importantes. J'ai moi-même eu des idées suicidaires plusieurs années après avoir eu cette relation avec mon thérapeute. Il y a des personnes qui se sont suicidées, d'autres qui sont murées dans des hôpitaux psychiatriques. Il fallait créer un lieu pour que les gens puissent en parler », a expliqué hier Mme Frenette.

Et cette dernière n'est pas seule à avoir vécu pareil cauchemar. Le bouche à oreille a fait en sorte qu'une trentaine de femmes ont déjà fait appel à RAPT, et une soixantaine de téléphones affluaient au local de l'organisme après une émission diffusée à Radio-Québec sur ce sujet.

Pour Me Jean-Pierre Fafard, un avocat qui défend en cour civile les causes de femmes abusées, une relation sexuelle entre un thérapeute et sa patiente, même consentante, comporte toujours une notion d'abus compte tenu de l'état de vulnérabilité et de la confiance portée au médecin ou au psychologue.

Six réclamations en dommages ont été déposées en cour civile par des femmes, mais aucune n'a encore été entendue. Il n'existe donc encore aucune jurisprudence à cet effet au Québec.

Pour l'instant, le groupe RAPT dispose de personnes-ressources, de documentation et offre surtout son support aux personnes victimes de ce type d'abus. On prévoit créer un jour un fonds pour aider celles qui voudraient entreprendre des recours judiciaires.

choix
accueil
emballages-cadeau

LIBRAIRIE HERMÈS

1120, av. Laurier ouest
outremont, Montréal H2V 2L4
tél.: 274-3669

de 9h.
à
23h30

362 jours
par année

DONNEZ-LUI LA LANGUE!

LE DICTIONNAIRE PRATIQUE DES EXPRESSIONS QUÉBÉCOISES

André Dugas et Bernard Soucy

320 pages — couverture rigide
34,95\$

En vente dans toutes les librairies.

LOGIQUES

C.P. 10, succ. «D», Montréal (Québec)
Tél.: (514) 933-2225
FAX: (514) 933-2182

LE DICTIONNAIRE PRATIQUE DES EXPRESSIONS QUÉBÉCOISES

LE FRANÇAIS VERT ET BLEU

LOGIQUES SOCIÉTÉS

PORTUGAL

AVION + AUTO 657\$*

7 JOURS de 657\$ à 799\$* (1 JANV - 17 MAI 1992)

Montréal/Lisbonne/Montréal-Voiture 7 jours

Hôtel/Petit Déjeuner (1 nuit/Lisbonne)

Voiture 7 jours additionnels: (Nov. 91-Mars 92) 59\$
(Avril-Mai 1992) 107\$

SUPER OFFRE 884\$*

14 JOURS - AVION + AUTO + HÔTEL de 884\$ à 1162\$* (01 Janv. - 17 Mai 1992)

Montréal/Lisbonne/Montréal-Voiture

Hôtels (Estoril 4 nuits/Algarve 7 nuits/Lisbonne 2 nuits)

LONGS SÉJOURS 1061\$*

4 SEMAINES APHOTEL ALYOR FÉRIAS/ALGARVE (Janv-Mars 1992)

Montréal/Faro/Montréal - Taxes, Services

VOITURES AVEC KMS ILLIMITÉS. ASSURANCES. EXONÉRATION DE DOMMAGE PAR COLLISION

*prix par pers. occ. dbl. Taxe de départ 40\$ en sus. Départs Samedi + 10\$

Contactez votre Agent de Voyages

Permis du Québec

Remise du prix « Droits et Libertés »

LA COMMISSION des droits de la personne a remis cette semaine son prix « Droits et Libertés » annuel à André Jacob, directeur du Département de travail social à l'UQAM.

Ce prix veut souligner l'ensemble d'une oeuvre d'enseignement et de recherche dans une perspective d'en-

gagement profond, continu et concret dans la défense des droits et libertés.

Pour la Commission, André Jacob a su unir ses travaux universitaires aux services personnels envers la collectivité, principalement l'aide aux réfugiés et aux immigrants.

ROLEX

Bijouterie Gambard

Vente et service technique

630-A Cathcart, Montréal, centre-ville

866-3876

AGENT OFFICIEL ROLEX

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ L'empire

et de lait aurait baissé d'au moins 10 %.

« Les magasins d'alimentation sont vides, c'est vrai, mais pas les hangars des fermes d'État, ni les étalages des marchés kolkhoziens, ni les réfrigérateurs des citadins ». Économiste de l'Institut de prévisions de l'Académie des sciences, M. Vitali Naischuk dédramatise — comme la plupart de ses confrères — le diagnostic. Trois éléments doivent être, à ses yeux, pris en compte : la rétention par les campagnes d'une partie de la production, le détournement des réseaux officiels de distribution et la généralisation du « chacun pour soi ».

Tout d'abord l'attitude des fermes d'État et des coopératives agricoles. Celles-ci ont, plus encore que les autres années, massivement refusé de livrer leur production à l'État. Elles jugent insuffisant le prix auquel les organismes étatiques s'en portent acquéreurs et se plaignent de la forte augmentation des prix qu'elles doivent supporter pour leurs approvisionnements d'origine industrielle (matériel agricole, engrais...).

Elles préfèrent donc stocker, dans des conditions très mauvaises, leurs récoltes dans l'attente d'une nouvelle revalorisation des prix d'achat. Traditionnel dans l'économie soviétique, ce phénomène de rétention s'est fortement accentué cette année du fait de la détérioration générale des termes de l'échange dont ont souffert les entreprises agricoles.

Le prix moyen de la tonne de céréales achetée par les organismes d'État est ainsi de 300 roubles environ alors qu'elle est cotée près de 2000 roubles sur les Bourses de marchandises de Moscou. « Les fermes ne vendent pas leurs céréales à l'État », ne peut que constater M. Nechnov, le vice-ministre de l'Économie de Russie, qui plaide en faveur d'une libéralisation totale et immédiate des prix des céréales.

Lorsqu'elles le peuvent, les entreprises agricoles vendent — légalement ou non —, sur le marché libre. Dans les kolkhozes (les coopératives), la production est également orientée en priorité vers les marchés. Si, le 2 avril, les prix officiels, de gros comme de détail, avaient déjà été fortement augmentés sur les marchés libres, l'envoi a été plus spectaculaire encore. Suivant la tendance, le Big Mac, qui coûtait 3,75 roubles en janvier 1990, lors de l'ouverture du McDonald's de la place Pouchkine à Moscou, est aujourd'hui vendu 28 roubles. Un prix multiplié par sept en deux ans !

Toujours bien approvisionnés, les marchés kolkhoziens sont très chers. Et « inaccessibles pour quelqu'un qui est honnête », commente un jeune Russe. À Moscou, l'*homo sovieticus* se promène toujours avec un cabas en plastique. Mais ce petit sac n'est plus seulement là pour transporter un achat inopiné. Il contient aussi quelques bouteilles vides — pour la vodka, au cas où... — et surtout quelques liasses de billets de banque : une autre conséquence de l'inflation galopante. Sur le marché central (kolkhozien) de Moscou, le porc et le bœuf se vendaient à plus de 60 roubles le kilo fin novembre, le veau 85 (un demi-mois de retraite), le poulet 65, les carottes 27. Faute d'aliments pour le bétail, les campagnes pourraient procéder à un abattage massif, ce qui conduirait à une baisse des prix sur la viande, mais mena-

cerait l'approvisionnement futur. Les mauvaises récoltes ont été accompagnées d'une chute de la production des industries agroalimentaires (de 10 % environ sur les neuf premiers mois de 1991).

Seconde cause de la famine menaçante : la désorganisation totale des circuits de distribution, reflet de l'anarchie générale qui règne dans l'économie. L'acheminement des produits vers les villes se heurte toujours à des problèmes — traditionnels — de stockage et de transport aggravés par la dislocation de l'empire. Mais au-delà, le système de distribution lui-même est aujourd'hui considérablement perturbé.

Pourquoi ces dizaines de femmes emmitouflées font-elles la queue, en pleine nuit, dans le froid et sous la pluie, devant une laiterie d'État ? « Le directeur nous a averties d'une livraison très tardive », explique l'une des ménagères présentes. En fait, il y aura bien une livraison mais le litre de lait sera vendu dans l'obscurité et loin du regard des autorités — de quelles autorités, on ne sait plus d'ailleurs ! — quatre fois le prix officiel, le directeur et ses amis se mettant à la différence dans la poche. Un exemple parmi 100 de l'état actuel de la société et des circuits de distribution d'État.

Pénurie et dégradation des mœurs — avec une emprise croissante des mafias sur les marchés libres — ont aussi favorisé la généralisation du troc. Plus encore que dans le passé, les Russes font leurs courses dans leur usine plutôt qu'au marché. Entreprises, régions et villes négocient directement avec les producteurs agricoles, l'approvisionnement de leurs administrés. « Les entreprises avec lesquelles nous travaillons échangent des vêtements pour enfants contre de la viande pour leur personnel », explique M. Albert, pdg d'un groupe français de confection. Albert S.A., qui collabore depuis plusieurs années avec cinq usines en URSS.

« Le problème n'est pas tant celui du niveau de la production que celui de la distribution. Certaines régions ou certaines couches particulières de la population ont subi une forte dégradation de leur accès à l'approvisionnement alimentaire », notent les experts de la commission économique pour l'Europe de l'ONU, dans leur dernier rapport annuel. Effectivement, le système de troc qui tend à se généraliser provoque de fortes inégalités dans la population. Les salariés d'une entreprise chimique trouvent plus facilement de la nourriture que ceux d'un institut de recherche. Les habitants d'une région administrative sont moins bien lotis que ceux d'une zone industrielle.

Les maires des grandes villes — M. Anatoly Sobtchak a ainsi remis une liste de biens alimentaires qui manquent à M. Paul Quilès, ministre français de l'Équipement, lorsque celui-ci s'est rendu à Saint-Petersbourg début décembre — comme les patrons des sociétés d'État, consacrent désormais une part croissante de leur temps à s'assurer de l'approvisionnement direct de leurs populations. Des villes comme Moscou.

Pour combler les failles de l'appareil productif, l'ex-URSS n'a enfin plus guère les moyens d'acheter à l'étranger les produits nécessaires. Elle manque de devises — ses exportations auraient chuté de près de 45 % au cours des neuf premiers mois de l'année. Peut-elle compter alors sur l'aide occidentale, celle des Américains, de la Commission européenne, de la Banque Mondiale ou de la France ? Celle-ci se heurte à de multiples difficultés. Personne ne sait très bien à qui confier la gestion d'une telle aide. L'accord de troc (de la viande et du sucre contre des produits pétroliers) entre la France et l'URSS, signé fin octobre, est bloqué depuis plusieurs semaines : la Russie refuse de fournir « son » pétrole contre de la viande destinée à toute l'Union !

Dans certaines régions ou parmi des catégories sociales déterminées, la famine menace donc. La situation pourrait devenir explosive. D'autant que l'alimentation n'est pas la seule source de difficultés pour la population. Il y a aussi le logement : Moscou compterait déjà 200 000 sans-abri, d'après une association d'aide qui vient de se créer, Pomosch. Il y en aurait 7 millions dans la partie européenne de l'ex-URSS. Autre problème : le chauffage urbain. À la suite d'un incident sur le réseau d'approvisionnement, la ville de Khabarovsk, en Sibérie, en est privée depuis plusieurs semaines déjà. Dans ces conditions, les guerres commerciales entre villes, régions ou Républiques — favorisées par quelques ambitions politiques — pourraient précipiter l'explosion sociale.

◆ Des avocats

pourrait pas déduire qu'il y a eu consentement lorsqu'une personne a les capacités tellement affaiblies qu'elle est incapable de donner son accord.

Le consentement donné par un tiers ne serait pas davantage admissible. Il y aurait viol si une personne subit l'acte sexuel du fait d'un abus de confiance ou de pouvoir de l'accusé. On ne pourrait pas davantage parler de consentement si la victime

a exprimé par ses gestes ou ses paroles qu'elle n'est pas consentante ou qu'elle ne l'est plus.

La raison de cette innovation, expliquent les documents du ministère, est qu'actuellement un accusé peut dire qu'il croyait sincèrement que la victime était consentante, que cette croyance soit raisonnable ou non.

Avec cette définition de consentement, le Code criminel limite la possibilité d'avoir recours à ce moyen de défense.

Un accusé pourra encore invoquer s'être sincèrement trompé. Par contre, il devra démontrer qu'il a tiré cette conclusion erronée après avoir pris, dans les circonstances, les moyens voulus pour obtenir un consentement.

De plus, un accusé ne pourra pas se défendre en disant que ses facultés étaient trop affaiblies pour juger du consentement de la victime.

Ce projet vient répondre à un jugement de la Cour suprême du Canada rendu le 22 août dernier. Dans ce jugement, la Cour déclarait inconstitutionnel l'article du Code criminel qui interdisait, à quelques exceptions près, d'admettre en preuve le comportement sexuel passé d'une victime dans les affaires d'agression sexuelle.

La Cour considérait que cet article contreviait au droit d'un accusé à une défense pleine et entière. Toutefois, le jugement majoritaire établissait certaines lignes directrices pour qu'un juge puisse admettre en preuve le passé sexuel d'une victime.

Fait inusité, le projet est doté d'un préambule qui souligne que le Parlement souhaite encourager la dénonciation des cas de viol. Il précise que les poursuites doivent pouvoir s'effectuer en respectant les principes de justice et en étant équitables tant pour l'accusé que pour la plaignante.

Malgré quelques réserves sur l'absence de formation des juges et le pouvoir discrétionnaire des juges, les groupes de femmes présents à Ottawa hier étaient ravis et surpris. « C'est un jour historique pour les femmes », a lancé avec enthousiasme la présidente du Comité national d'action sur le statut de la femme Judy Rebick.

◆ Le PQ

vernement fédéral seront connues. Si la commission continue alors de siéger, ce ne sera pas une commission parlementaire, ce sera un comité libéral, qui consulte sur des propositions fédérales qui sont pourtant déjà périmées.

◆ Mulroney

ne veut pas qu'une telle réunion se transforme en un « concert de jérémiades ». Le Québec y participera si on peut en espérer des résultats concrets. Il consultera son ministre des Finances à son retour d'Ottawa avant de décider.

Avec cette annonce, le gouvernement fédéral semble vouloir clore le premier chapitre de l'après-Meech et rouvrir très publiquement le dialogue avec les provinces. Le 24 juin 1990, Brian Mulroney s'était en effet rendu à la décision de Robert Bourassa de ne plus prendre place à la table à onze jusqu'à nouvel ordre. À l'époque, le premier ministre fédéral indiquait qu'il ne voyait pas l'utilité de convoquer des rencontres au sommet sans le Québec. Par conséquent, aussi bien le rendez-vous économique de l'automne 1990 que celui de cette année avaient été escamotés.

Mais dans plusieurs capitales provinciales, les pressions se faisaient de plus en plus fortes pour que se tienne une telle réunion. Au cours d'entretiens récents avec des premiers ministres des provinces, Brian Mulroney s'est fait dire à plusieurs reprises que l'absence d'efforts visibles au plus haut niveau sur le plan économique allait nuire considérablement à son opération constitutionnelle prochaine. « Ne me demandez pas de vendre de nouvelles propositions constitutionnelles à ma population si sa situation économique n'est pas améliorée », prévenait ainsi le nouveau premier ministre de la Saskatchewan Roy Romanow lors de son passage à Ottawa il y a quelques semaines.

Bob Rae, de l'Ontario, réclame également systématiquement une rencontre sur l'économie depuis son arrivée au pouvoir il y a un peu plus d'un an. Il y a dix jours, les premiers ministres du Nouveau-Brunswick et du Manitoba ont joint leurs voix à la sienne. Et encore cette semaine, la Nouvelle-Écosse, par la voix de son premier ministre conservateur, était revenue à la charge sur le même sujet.

Hier, le premier ministre fédéral a de nouveau souligné qu'il n'entendait pas voir ce premier rendez-vous à onze depuis le retentissant échec de juin 1990 se transformer en séance de jérémiades susceptible d'affaiblir encore davantage son gouvernement à un moment crucial pour l'unité canadienne. « On attend du concret, prévient-il. Défoncer le budget, défoncer le déficit, dépenser follement, ce n'est pas une suggestion, c'est une théorie hystérique qui ne fonctionne pas ».

Pour autant, tout indique qu'il y aura des flammèches entre Ottawa et les provinces, en particulier le NDP à l'occasion de cette rencontre. Hier, Brian Mulroney affirmait catégoriquement que son gouvernement n'avait pas l'intention de modifier le cours de ses politiques économiques, à moins d'entendre « de bonnes idées ».

Pas question par exemple de baisser le niveau du dollar que plusieurs provinces jugent trop élevé. Si on disait au gouverneur de la Banque du Canada de faire ça, il démissionnerait, affirme Brian Mulroney, et ensuite... ? Ce n'est pas très sérieux !

Au même moment, au cours d'une réunion régulière des ministres des Finances, plusieurs provinces se plaignaient également des compressions que fait subir Ottawa au financement de la santé et de l'éducation postsecondaire.

Claude Saint-Laurent dirigera l'information à Radio-Canada

Michèle Fortin succède à Andréanne Bournival

Nathalie Petrowski

APRÈS UN RETARD sur l'échéancier qui a donné lieu à toutes sortes de rumeurs et spéculations, Guy Gougeon, le vice-président de Radio-Canada français, a annoncé hier les nominations de Claude Saint-Laurent à la direction de l'information et celle de Michèle Fortin à la direction générale des programmes. Claude Saint-Laurent vient combler le poste de Pierre O'Neill, qui a quitté la société il y a trois semaines, et Michèle Fortin, celui de Andréanne Bournival qui a aussi quitté. Les deux cadres limogés auraient, selon le vice-président, reçu de très bonnes primes de séparation.

Hier après-midi au douzième étage de Radio-Canada, le vice-président avait réuni sa nouvelle équipe au complet pour la présenter à la presse. Aux nominations de Mme Fortin et de M. Saint-Laurent s'ajoutent celles déjà connues de Robert Trempe, à la direction des ventes et du marketing, et celle de Pierre C. Boucher à la direction générale de l'exploitation-télévision.

À l'exception de la directrice de la télé générale qui arrive de Téléfilm Canada où elle était directrice générale adjointe, tous les cadres viennent de l'intérieur de la boîte. Le sang neuf tant promis par le vice-président ne semble pas s'être matérialisé encore que le vice-président a soutenu que les cadres engagés étaient « neufs » dans la mesure où aucun n'avait jusqu'à ce jour occupé de poste de direction.

« J'ai réuni une équipe de première classe, une équipe dynamique dont aucun élément n'a la réputation de traîner les pieds. Nous sommes tous *action-oriented* et *action-minded*, a déclaré le vice-président dans son meilleur français.

On se souviendra que les postes laissés vacants par l'équipe limogée avaient été, pour la première fois dans l'histoire de Radio-Canada, affichés à l'externe. C'est l'équipe du chasseur de tête Jean-Pierre Bourbonnais, l'auteur du rapport sur la restructuration de Radio-Canada, qui avait le mandat de recevoir les candidatures. En tout, quelque 200 candidats se sont présentés pour les quatre postes de direction. Trois comités de sélection ont été formés pour les juger. À l'information, il restait en bout de piste quatre candidats dont Claude Saint-Laurent et l'animateur Jean-François Lépine qui se serait passé à un cheveu d'obtenir le poste. À la direction des programmes, le nom du directeur intérimaire André Larin figurait avec celui de Michèle Fortin sur une liste de trois.

Guy Gougeon a indiqué que les critères de sélection qui avaient prévalu dans le choix des candidats étaient la force personnelle, le leadership participatif et une vision globale de la télévision d'aujourd'hui et de demain. Il a insisté sur la volonté de la nouvelle équipe de décloisonner les différents secteurs à Radio-Canada pour que tout le monde travaille ensemble au lieu de chacun dans son petit coin.

Décloisonnement, mobilité, polyvalence, synergie, ouverture, concertation, tels sont les nouveaux credo de Radio-Canada qui entend être une télévision populaire et pertinente, une télévision de qualité.

« Radio-Canada doit rester dans la business des téléromans, a déclaré Michèle Fortin, on ne doit pas se retirer des sports pour faire plus d'opéra mais en même temps on se doit de

remplir un certain nombre d'objectifs culturels ».

La nouvelle directrice, qui n'a jamais aimé l'émission *CTYVON*, avoue avoir un préjugé favorable pour les émissions dramatiques et les documentaires. Elle ne veut pas pour autant que Radio-Canada devienne le PBS du Nord. « Radio-Canada est financé par les fonds publics et nous nous devons de faire une télévision pour le public ».

Reconnue pour ses qualités d'administratrice, Michèle Fortin, qui est l'épouse de l'économiste Pierre Fortin, a déjà été sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation, directrice des programmes éducatifs et culturels au Conseil du Trésor du Québec et secrétaire du Conseil des universités du Québec. Elle entrera en fonction à partir de janvier 92 et n'a donc pas participé à l'élaboration de la grille de l'année prochaine.

Quant à Claude Saint-Laurent, il a débuté sa carrière journalistique en 1966 au Montréal-Matin, a écumé pratiquement toutes les salles de rédaction de la ville et de la province avant de devenir rédacteur en chef délégué du *Téléjournal* de Radio-Canada puis de passer aux nouvelles télévisées et aux émissions spéciales. Depuis le départ de Pierre O'Neill, Claude Saint-Laurent assurait l'interim à l'information, un poste qui lui a permis de travailler sur la grille-horaire de l'année prochaine. Il a ainsi annoncé qu'il allait y avoir des changements à l'information, peut-être pas majeurs, mais changements tout de même. Cinq modifications sont prévues ainsi que des changements au *Point*, l'année prochaine.

Contrairement à son confrère Jean-François Lépine qui s'était opposé publiquement aux directives d'Ottawa voulant que le service de l'information fasse la promotion de l'unité canadienne, M. Saint-Laurent a dit qu'il n'avait pas de problème à vivre avec ces directives. « Je suis d'accord avec les directives et je ne me sens pas pris avec cela. Au cours des dernières années, la couverture des provinces s'est beaucoup affaiblie. Je crois qu'il se passe beaucoup d'histoires intéressantes au Canada et que nous devons en parler. Cela dit, on doit s'intéresser au Canada comme on doit s'intéresser aux États-Unis et à l'Europe. Au bout du compte, c'est la nouvelle et les faits qui doivent dicter l'ordre des priorités ».

Le nouveau directeur de l'information a insisté sur la nécessité de décloisonner l'information et d'encourager la polyvalence et la mobilité des journalistes malgré les pressions syndicales qui vont dans le sens contraire. « Je suis prêt à livrer un certain nombre de batailles, a-t-il indiqué, parce que le cloisonnement est un problème majeur qui nuit à tout le monde ».

Quant au projet de documentaire sur Pierre Elliott Trudeau, Guy Gougeon n'a pas voulu se prononcer. « C'est un des éléments qu'on va régler en 92 », a-t-il déclaré laconiquement. Même discrétion au sujet du célèbre rapport Bourbonnais, rapport qui a parti le bal du changement à Radio-Canada, qui a fait courir toutes sortes de rumeurs paniquées sur les compressions de personnel et que l'on dit caché dans le coffre-fort du vice-président. Ce dernier a indiqué que des morceaux du rapport avaient été distribués dans les hautes sphères de la direction, mais que demain n'est pas le jour où le rapport circulera librement dans les couloirs de Radio-Canada.

Cela n'a pas empêché le premier ministre d'affirmer hier que ce sont les échos positifs de cette rencontre ministérielle qui l'ont finalement convaincu de convoquer ses collègues premiers ministres pour s'entretenir d'économie.

◆ Gorbatchev

abandonné depuis longtemps », a déclaré le président soviétique qui lors d'un long entretien avec les journalistes. Il a ajouté, selon TASS, qu'en cas « d'édification d'une structure vide, amorphe, je n'y aurai pas ma place et suivant mes principes, je démissionnerai ».

Ému, laissant de nombreuses phrases inachevées, mais non abattu, le président soviétique se présente comme un « démocrate convaincu » et indique qu'il respectera le choix des Parlements. « Je ne permets pas autre chose », souligne-t-il.

M. Gorbatchev souligne par ailleurs que l'accord de Minsk ne prévoit « pas de poste de président, et pour l'instant pas de Parlement. Il n'y a rien », répète-t-il.

Le président soviétique juge que l'accord de Minsk « double le traité de l'Union », que sa formulation « n'est pas très précise », et qu'elle doit être soumise à amélioration. « Il y a quelque chose dans ce document, mais il n'y a pas d'État, et il en découle beaucoup de choses. Il n'y a pas de citoyenneté d'union », souligne-t-il encore.

« Le facteur ukrainien a été utilisé par la direction russe dont la position est connue depuis longtemps », affirme le président soviétique à plusieurs reprises.

Mikhail Gorbatchev défend le projet de traité de l'Union tel qu'il a conçu en affirmant que « ce qui restait au Centre, c'est ce qui devait rester pour assurer les intérêts des républiques ».

« Je ne fais pas une tragédie de ce qui se passe, ajoute-t-il. Il faut tout simplement décider ce qu'il faut

faire et comment ».

Le président évoque encore les risques « d'explosion » de la société. « J'ai peur qu'on mette avec cet accord une bombe sous la société, qui va exploser. Cela m'inquiète. Il fallait rechercher la coopération dans le cadre de cette union réformée pour ne pas pousser ce processus de désintégration dans la société ».

« Le plus important c'est de savoir comment la Communauté des États indépendants pourra assurer l'interaction indispensable pour résoudre les problèmes de l'économie, des finances, de la politique et les problèmes sociaux. J'ai peur que ce soit très difficile à faire », affirme-t-il.

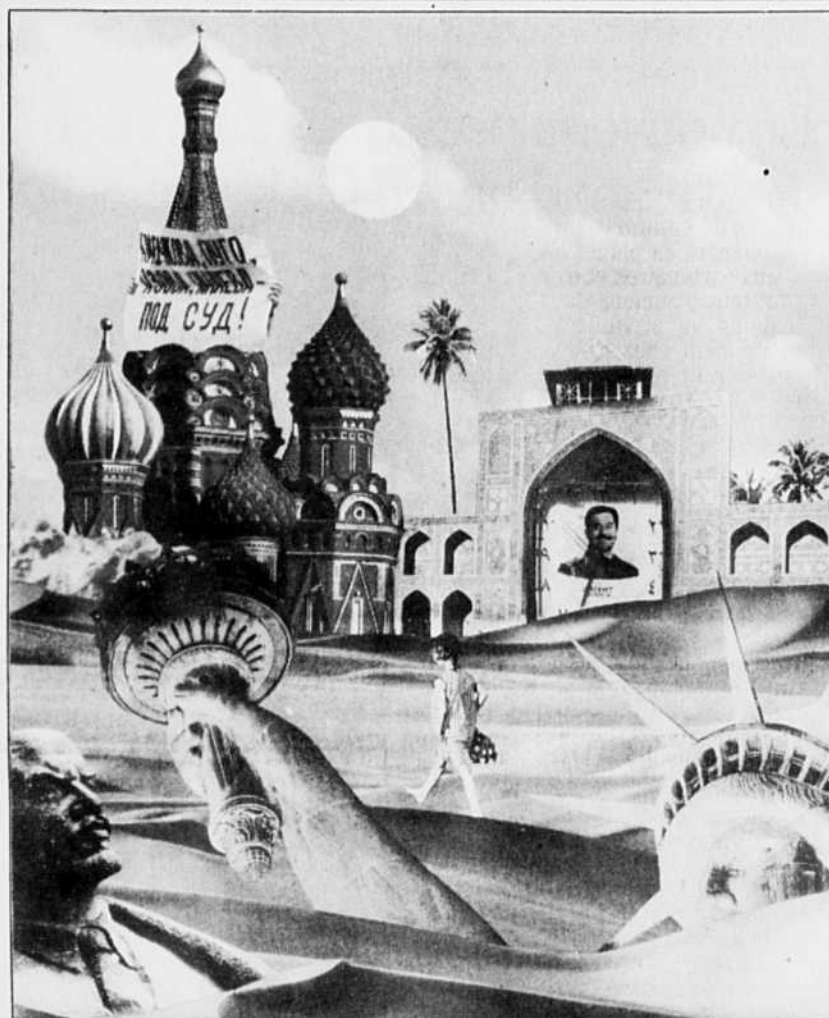
« On commence à partager tout ce qu'on a accumulé pendant dix siècles. Je ne me crois pas le droit de faire cela ».

Le président soviétique indique qu'il va suivre « attentivement » la réunion des chefs de gouvernement des républiques d'Asie centrale, commencée hier et qui doit se poursuivre aujourd'hui à Achkhabad. Il indique que des amendements seront peut-être proposés à l'accord de Minsk.

« Je parle à tout le monde. Les gens réfléchissent. Je ne vais pas les presser mais je vais évoquer mon point de vue parce que je suis convaincu qu'on est en train de faire la plus grande erreur de toutes les années de la perestroïka », affirme-t-il.

« Je ne partirai que dans un seul cas, si on met une croix sur l'État de l'Union », avertit encore M. Gorbatchev.

Le chef de l'État n'est pas apparu hier au Parlement soviétique, où la séance a été rapidement levée après que le président du Soviet des républiques (une des deux Chambres), Anouarbek Alimjanov, eut décrété qu'il n'était pas en mesure de présider la séance « en raison des événements très importants dans le pays ».



L'indispensable



L'actualité
internationale
à votre portée

640 pages 22,95 \$

Boréal

En collaboration avec

LE DEVOIR

air Liberté



CARTES D'AFFAIRES



ROBIC

Fondée en 1892

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3K2
Télé: 05 268656
Fax: (514) 845 7874
Tel: (514) 987 6242

**Agents de
brevets
d'invention
et de marques
de commerce**

Le ministre Cherry suspend l'étude du projet de loi 185

Sur les relations de travail et la formation professionnelle

Serge Truffaut

LE TOLLÉ de protestations émanant des organismes patronaux à l'égard de la Loi 185 sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction a convaincu le ministre du Travail, M. Normand Cherry, qu'il fallait suspendre l'étude systématique de ce texte législatif jusqu'à la conclusion d'une série de consultations générales sur le travailleur autonome qui se poursuivront les 18, 19 et 20 février 1992.

Au cours des derniers jours, les différentes associations patronales ont multiplié les critiques à l'égard de cette loi en arguant du fait que la possible soustraction des articles afférents au travail au noir ne modifierait en rien la situation qui prévaut au sein de cette industrie.

Pas plus tard que mercredi dernier, l'Association des entrepreneurs

en construction du Québec (AECQ), soit l'organisation habilitée à représenter les intérêts des compagnies lors des négociations des conditions de travail, avait suggéré que « si le gouvernement ne règle pas le problème du travail au noir par le biais de son projet de loi 185, il vaudrait mieux tout simplement qu'il retire son projet de loi et revoit son plan d'action ».

Directeur général adjoint de l'AECQ, M. Robert Brown a indiqué lors d'un entretien qu'à la faveur des consultations de février 92, les entrepreneurs allaient demander au ministre Cherry qu'il maintienne à tout le moins les articles conçus afin de réduire le travail au noir. Bref, au minimum cette association veut la reconduction intégrale des articles concernés.

Et quel est le sens qui a prévalu à la rédaction de ces articles ? « Ils feraient en sorte que le travailleur autonome pourrait effectuer seulement des travaux de réparation et d'entretien mineurs », a spécifié M. Brown.

En réduisant le champ d'activités des travailleurs autonomes, les représentants de l'industrie espèrent ainsi retrouver graduellement la part de marché qu'ils détenaient il y a une dizaine d'années. Secrétaire de l'Association de la construction du Québec (ACQ), M. Michel Paré a soutenu que si la vapeur n'était pas renversée, l'industrie de la construc-

tion serait tout simplement une industrie en péril.

À l'appui de cette affirmation, M. Paré, reprenant l'exposé présenté au ministre Cherry il y a une semaine, a souligné : « Il faut reconnaître et créer de façon urgente que tous les travaux de construction doivent être effectués par les entreprises de construction, sinon nous allons carrément vers une disparition du marché de la construction puisque la part de production occupée par les entrepreneurs engagés principalement dans l'industrie de la construction était passée de 80 % en 1975 à seulement 64 % en 1985, tandis que la part occupée par les entreprises non engagées principalement dans l'industrie (dont les pouvoirs et organismes publics) passait de 20 % à 36 % au cours de la même période ».

À titre d'exemple « d'entreprise non engagée principalement dans l'industrie », mentionnons Hydro-Québec qui, en 1990, fut « le sixième employeur professionnel en importance au Québec ». Cette société d'État est détentrice d'une licence dans huit catégories d'entrepreneur général et dix-huit catégories d'entrepreneur spécialisé.

Aujourd'hui, la FTQ-Construction va relancer la polémique sur ce projet de loi en affirmant que « le ministre du Travail s'agenouille devant les employeurs de la construction en remettant à plus tard son projet de loi 185 ».

Picotte veut dynamiser le secteur bioalimentaire

Claude Turcotte

LA STRATÉGIE industrielle et commerciale pour le très important secteur bioalimentaire au Québec se ramène fondamentalement à une problématique fort simple : au lieu de ne rien changer et d'attendre que les concurrents étrangers viennent accaparer le marché local, préparons-nous non seulement à faire face à cette concurrence ici, mais surtout à faire la conquête de nouveaux marchés d'exportation.

Dans une pure perspective de défensive, l'enjeu est quand même énorme, puisque l'industrie bioalimentaire représente au Québec un marché de 15 milliards \$, soit 72 % dans les magasins de détail et le reste dans les restaurants et les institutions (hôpitaux, prisons, etc.). À cela, il faut ajouter des exportations pour une valeur de 1,3 milliard \$. Globalement, il s'agit d'activités de production et de transformation qui occupent 350 000 personnes, c'est-à-dire 12 % des emplois au Québec.

La stratégie, dont les principaux éléments ont été divulgués hier par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Yvon Picotte, qui a cependant refusé d'en parler publiquement lui-même pour protester contre les lenteurs du conseil des ministres à approuver son plan de développement régional, confirme des orientations déjà identifiées au sein de son ministère.

Cette stratégie, qui s'inscrit dans le plan général des grappes industrielles du ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Gérard Tremblay, ne fait aucune mention du nombre d'emplois que l'on espère ainsi créer. En fait, il s'agit surtout dans un pre-

mier temps de prendre des mesures pour éviter un affaiblissement.

Pour sa part, le ministère entend cibler davantage ses interventions de manière à « améliorer la position concurrentielle des entreprises performantes sur les marchés intérieurs en émergence et en croissance et sur ceux offrant un potentiel élevé de développement à l'exportation ». Il met en place un programme de soutien financier, Innovations III, doté d'un budget annuel de 5 millions \$. Il a dégagé six grandes orientations : l'accès à l'information sur les marchés, les technologies, les règlements, l'amélioration de la gestion des entreprises; l'innovation par la mise au point de prototypes industriels de produits alimentaires; le développement de l'exportation, par exemple la vente de fromages fins dans le nord-est des États-Unis; la concertation en vue de favoriser des fusions et des acquisitions d'entreprises; enfin pour aider au dynamisme régional, on prévoira des immobilisations pour le développement d'entreprises compétitives.

Des interventions pourraient être envisagées dans la plupart des secteurs de production actuels. On souhaite en particulier plus de produits à valeur ajoutée dans le porc et une pénétration accrue du poulet dans la restauration et les institutions. On pense à un regroupement des entreprises exportatrices de fruits et légumes frais, à la certification des produits de serre, au maillage d'entreprises dans les céréales en vue de la réalisation d'un projet d'amidonnerie de maïs. On a l'idée d'associations des transformateurs dans les domaines des plats cuisinés et des aliments biologiques.

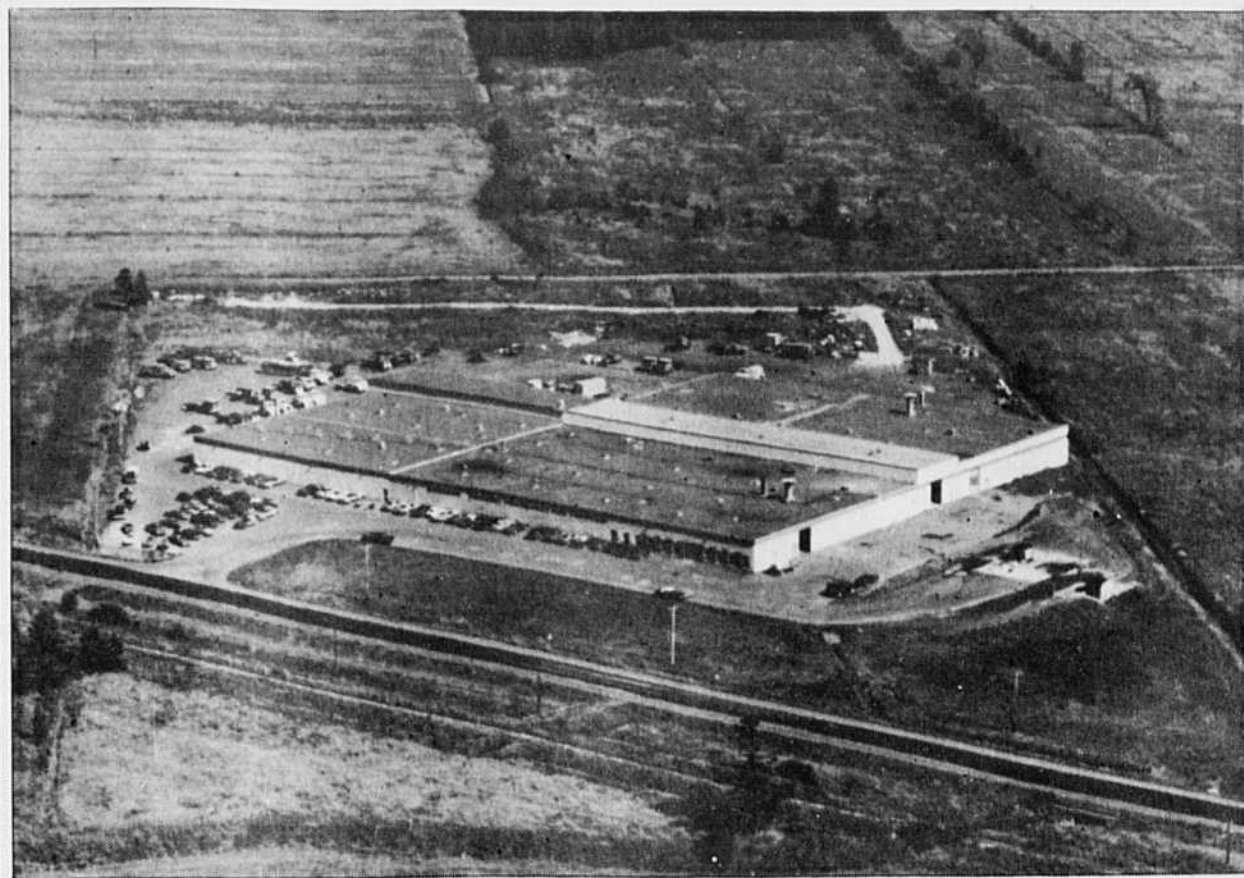


PHOTO ARCHIVES

La firme Pierre Thibault Inc., entreprise fondée en 1908, dont les camions à incendie restent un fleuron de l'industrie québécoise.

Une nouvelle équipe entend redonner vie aux camions Thibault

Claude Turcotte

UNE NOUVELLE équipe composée d'anciens cadres chez Bombardier entend redonner vie à l'usine de camions à incendie Pierre Thibault et reconquérir les marchés québécois et canadiens, en plus de se tailler une meilleure place aux États-Unis.

Une nouvelle compagnie baptisée Nova-Quintec est formée. Trois partenaires et gestionnaires y ont investi à parts égales un capital de 300 000 \$. Le Fonds de solidarité FTQ, qui était resté avec cette compagnie sur les bras au printemps de 1990, demeure un actionnaire et partenaire important avec une mise de fonds sous différentes formes qui dépassent 2 millions \$.

L'annonce en a été faite hier matin au cours d'une conférence de presse à Trois-Rivières. L'entreprise possède ses usines dans cette région, sur la Rive-Sud, à Saint-François-du-lac et à Pierreville. Depuis un an et demi, la compagnie était pour ainsi dire dans les boules à mite, si bien qu'en octobre dernier elle n'avait plus que 20 employés. La relance se fait déjà sentir puisqu'elle a présentement près de 45 noms sur sa liste de paie.

Le nouveau président, M. Yvon Lafortune, ex-cadre supérieur chez Bombardier, qui avait pris sa retraite l'an dernier, entreprend, après un examen minutieux de la situation, une nouvelle carrière, en ayant déjà l'assurance que Nova-Quintec sera bientôt le leader en Amérique du Nord, puisque le principal concurrent, Drummond (installé en Virginie) a décidé d'abandonner ce créneau de production, ce qui ouvre la porte à un chiffre d'affaires de 40 millions \$. Il reste quatre autres manufacturiers sur ce continent mais, selon M. Lafortune, « les camions Thibault sont toujours à l'avant-garde et jouissent d'une notoriété très forte ».

En fait, le président énumère cinq éléments nécessaires à la réussite de l'entreprise : une équipe de direc-

tion, des relations ouvrières saines, de bons produits, un plan d'affaires et un marché important. L'équipe de direction qui manquait et que le Fonds de solidarité cherchait est maintenant en place. Les trois nouveaux partenaires et d'autres cadres sont tous d'anciens de Bombardier, mais ils ont travaillé aussi ailleurs, notamment chez Kenworth et Prévost Car. Le président était un jeune retraité, puisqu'il a 52 ans. « Je croyais qu'à la retraite je pourrais aller en Floride, jouer au golf ou aller à la pêche. Ce sont des activités qui meublent les loisirs, mais pas une vie », a-t-il constaté. Il se remet donc au boulot dans un Québec hivernal.

Les relations avec les employés sont excellentes. « Nous n'avons même pas eu à négocier, nous n'avons que discuté », précise M. Lafortune, en notant que M. Claude Ducharme, des TUA, a « beaucoup aidé ». La qualité et la réputation des produits Thibault sont encore excellentes sur quatre continents. Il s'agit de l'auto-pompe qui peut se vendre jusqu'à 250 000 \$, du camion-échelle dont le prix varie entre 400 000 \$ et 500 000 \$. Il y a enfin un produit très haut de gamme, l'échelle-nacelle, qui peut aider à sauver des vies; son prix de vente se situe à près de 800 000 \$.

La nouvelle direction s'est déjà chargée d'élaborer un plan d'affaires, en essayant de maintenir les actifs à un niveau minimal. Nova-Quintec loue des bâtisses du Fonds de solidarité avec une option d'achat, ce qui signifie qu'au fur et à mesure que l'entreprise prendra de la vigueur elle pourra récupérer des actifs du Fonds de solidarité, dont la mission n'est pas de gérer et posséder une entreprise, mais plutôt de participer et de venir en aide à des entrepreneurs, en sauvant et créant ainsi des emplois.

L'entreprise, qui prévoit éventuellement avoir 250 employés, entend pratiquer une politique de qualité totale et réduire ses coûts de production afin d'être plus compétitive. L'u-

sine produit actuellement 1 ou 2 camions à incendie par semaine, mais sa capacité de production est d'au moins 125 camions par année.

Enfin, pour ce qui est du marché, Nova-Quintec vise un bassin de commandes d'environ 500 véhicules par année aux États-Unis et d'une cinquantaine au Canada, dont 20 au Québec. Dans sa première année, les efforts seront concentrés sur le marché québécois, où il y a présentement une commande de 11 camions de Montréal, un vient d'être livré à Québec, mais il reste au moins 25 appels d'offres sur la table. À plus long terme, Nova-Quintec veut prendre 100 % du marché québécois, environ 50 % du marché canadien et de 20 à 25 % du marché américain.

Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	
↓	1773.57 - 2.72
TSE-300	
↓	3348.48 - 3.50
Dow Jones	
↑	2895.13 + 29.75
Dollar canadien (US Cents)	
↓	87.51 - .16
Or (New York-US\$)	
↓	358.00 - 8.60

(PC)

LOTTO 6/49

CE SAMEDI

53 MILLIONS \$

Approx.

Ça change pas le monde. Sauf que...

koto québec

ECONOMIE

Au tour des manufacturiers de brasser la cage de la CSST

Catherine Leconte

À LA LONGUE LISTE des critiques de la dérive financière de la CSST, qui compte notamment le Conseil du patronat du Québec, les centrales syndicales et la Corporation professionnelle des médecins, s'est ajoutée hier l'Association des manufacturiers du Québec, qui fait une surenchère musclée dans le but avoué de brasser la cage gouvernementale.

Le ministre du Travail, Normand Cherry, a certes demandé il y a quelques mois au Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre (organisme paritaire patronal-syndical, tout comme la CSST) de lui faire des suggestions pour améliorer le régime de santé et de sécurité au travail.

Mais « le gouvernement du Québec a conscience du besoin, mais n'a pas le sens de l'urgence », se plaint le directeur général de l'AMQ, Richard Le Hir, qui a dénoncé hier en conférence de presse le « dérapage incontrôlé des réclamations à la CSST », résultat d'une « complaisance qui règne à tous les niveaux ».

Tant du côté patronal que syndical ou gouvernemental, « on hésite à remettre en question des mesures qui font l'affaire de bien du monde », déplore M. Le Hir. Même le Conseil du patronat représente selon lui une gamme d'intérêts si large qu'il ne peut être aussi virulent que peut se le permettre un groupe très homogène comme l'AMQ.

L'AMQ a donc adressé au ministre, et rendu publics hier, quatorze commentaires et suggestions d'ordre administratif ou législatif, qui seront assurément controversés, quant aux changements à apporter pour « assurer la sauvegarde du régime » et corriger les « dévoiements du système ».

En octobre dernier, la Commission de la santé et de la sécurité du travail estimait que l'année 1991 se solderait par un déficit de 566 millions \$, ce qui porterait le déficit cumulé à 2,74 milliards \$. Certes, ce sont ces chiffres actuariels, le mot « déficit » signifiant qu'on n'a pas mis en réserve dès aujourd'hui la totalité des sommes qu'on estime nécessaires pour payer, par exemple, les trente prochaines années de la pension d'invalidité de Monsieur Untel.

C'est l'Etat qui garantit ces sommes. Mais les employeurs, qui financent le régime par des cotisations sur la masse salariale, craignent de se faire ultimement refiler la facture. La situation est « intenable », accuse M. Le Hir, et les manufacturiers « voient venir avec anxiété des hausses de primes qui, s'ajoutant aux autres augmentations qu'ils devront subir au chapitre de la fiscalité et de l'assurance-chômage, ne manqueront pas d'avoir un impact dévastateur sur leur capacité concurrentielle ».

« Dérapage » ainsi chiffré par l'AMQ : entre 1989 et 1991, le coût des « programmes de réparation » de la CSST (prestations versées, assistance médicale, remplacement du revenu, indemnités pour dommages corporels et incapacité, bref, tout ce qui ne concerne pas la prévention des accidents mais leur « réparation ») a augmenté de 47 % pour atteindre près de 2 milliards \$.

Pourtant, pendant ces deux années, le nombre des accidents du travail a baissé, passant de 216 000 en 1989 à 180 000 en 1991 ! Mais la durée moyenne des congés de maladie est

passée dans le même temps de 48,8 jours à 67,4 jours, soit une hausse de 35 %.

M. Le Hir dénonce pêle-mêle tous les « parasites qui grugent le système ». Les resquilleurs qui prolongent indûment leur absence au travail. Les médecins traitants trop complaisants envers leurs patients. Les employeurs qui, dans une conjoncture momentanément difficile, sont trop contents de faire payer par la CSST 90 % du salaire d'employés qu'ils tiennent à conserver et qu'ils devraient, autrement, mettre à pied faute d'ouvrage — et qui ne toucheraient que 60 % de leur salaire s'ils s'inscrivaient au chômage.

Et puis, au-delà d'une récession économique pendant laquelle « il n'y a rien de plus humain que de tâcher de maximiser ses revenus le plus possible », M. Le Hir dénonce aussi une pernicieuse tendance de fond à « faire jouer à la CSST un rôle bien différent de celui que la loi lui fixe ». Et là, le blâme vise autant le gouvernement que les syndicats.

Alors que la Loi de 1979 n'a constitué qu'un régime de prévention et d'assurance des accidents du tra-

vail, souligne M. Le Hir, « il en est venu à jouer un rôle de soutien aux politiques sociales de l'Etat ». Le retrait préventif de la femme enceinte et la présomption d'invalidité pour les 55 ans et plus lui paraissent ainsi des formes déguisées de politiques natalistes ou de formules de préretraites.

« Les manufacturiers du Québec ne contestent aucunement l'utilité sociale de telles mesures, dit M. Le Hir, mais « ils n'acceptent pas de se faire refiler la note par la porte d'en arrière sans que le législateur ait à assumer les responsabilités politique et financière des gestes sociaux qu'il encourage la CSST à poser ».

Les administrateurs de la CSST en prennent aussi pour leur grade : l'AMQ trouve « carrément inacceptable » que les frais d'administration des programmes de réparation atteignent cette année 233 millions \$, soit 22 % du total des dépenses. Et qui minent la compétitivité du secteur manufacturier québécois.

Les 14 propositions de l'AMQ pourraient faire économiser quelque 800 millions \$ par la seule élimination des abus actuels, soutient M. Le Hir, et

sans diminuer la couverture sociale du régime. L'AMQ suggère notamment :

- qu'on revoie l'implication de la CSST dans le retrait préventif de la travailleuse enceinte
- que la CSST utilise davantage le recours à l'arbitrage médical quand elle ne partage pas l'opinion du médecin traitant de l'employé
- que la loi soit modifiée pour alléger la structure d'arbitrage, dont les délais, beaucoup trop longs, accroissent d'autant la durée d'indemnisation, donc les coûts
- qu'on allège les procédures d'appel des décisions d'arbitrage, ou qu'on abolisse purement et simplement les bureaux de révision paritaire
- qu'on restreigne les conditions d'application de la présomption d'invalidité pour les plus de 55 ans
- que la CSST applique plus rigoureusement la notion d'accident du travail, exerce un contrôle plus strict sur l'admissibilité des réclamations, et favorise l'assignation temporaire comme moyen de réduction du coût des lésions professionnelles.

La récession freine la recherche et le développement

OTTAWA (PC) — Une enquête du Conference Board du Canada auprès de 170 compagnies indique qu'elles ont l'intention de freiner la croissance de leurs dépenses pour la recherche et le développement, en 1992, à cause de la récession.

L'augmentation prévue n'est que de 2,7 % de plus que cette année, alors que le taux d'inflation pour l'an prochain devrait se situer près de 3 %.

Au pays, les dépenses pour la re-

cherche et le développement ont augmenté de 7,8 % en 1991 et de 7,5 % en 1990.

Les compagnies qui ont répondu au questionnaire du Conference Board ont expliqué le ralentissement de la croissance des programmes de recherche et développement par une faible demande pour leurs produits et des profits à la baisse. Des taux d'intérêt élevés ont constitué un autre facteur.

POLITIQUE DE LA MAIN-D'OEUVRE

Le pique-assiette, c'est Bourbeau, dit Harel

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE PREMIER ministre du Canada M. Brian Mulroney a qualifié récemment les souverainistes de pique-assiette. Aux yeux de la porte-parole péquiste en matière de main-d'oeuvre, Mme Louise Harel, le pique-assiette, c'est le ministre André Bourbeau qui, dans sa politique de la main-d'oeuvre publiée mercredi, réclame le rapatriement des programmes fédéraux tout en maintenant la participation du Québec à l'avantageux régime canadien d'assurance-chômage.

« Ça c'est être pique-assiette », déclare la députée dans un entretien avec LE DEVOIR. Pour elle, « c'est la position d'un fédéraliste » qui se cherche une raison de garder le Québec au sein du Canada. Mme Harel préconise comme son parti le rapatriement complet des programmes de main-d'oeuvre, y compris le régime d'assurance-chômage.

Le ministre Bourbeau réclame le rapatriement des programmes de

formation et de développement de la main-d'oeuvre, la gestion des fonds de l'assurance-chômage au Québec mais le maintien de la participation québécoise au régime canadien. Le ministre soutient que le régime canadien a des effets de péréquation avantageux pour le Québec, qui a versé en moyenne ces dix dernières années 1 milliard \$ de plus par an que ce qu'il a reçu en assurance-chômage.

Plus globalement, la députée d'Hochelega-Maisonnette estime que la faille de la politique de M. Bourbeau réside dans le caractère incitatif des mesures qu'il entend prendre pour amener les entreprises à investir dans la formation. Le ministre s'en tient à son crédit d'impôt remboursable dont l'efficacité n'est pas démontrée. M. Bourbeau affirme qu'il est trop tôt pour en faire une évaluation sérieuse. Dans un document daté du 10 avril, ses fonctionnaires déclaraient pourtant que « la conjoncture économique actuelle ne favorise guère son envol ».

Le PQ préconise la création d'un

fonds de développement de la main-d'oeuvre composé de contributions obligatoires des entreprises qui refusent de faire de la formation et perçues sous la forme d'une taxe sur la masse salariale. M. Bourbeau se refuse à cette méthode coercitive.

Pourtant, fait remarquer Mme Harel, le ministre souhaite rapatrier sous sa gouverne les fonds fédéraux puisés dans la caisse d'assurance-chômage et dévolus à la formation professionnelle au Québec (472 millions \$ par an). Or, la caisse de l'assurance-chômage est constituée seulement des cotisations des employeurs et des employés. Ces cotisations sont en somme une sorte de taxe obligatoire. Mme Harel accuse le ministre d'accepter de faire indirectement ce qu'il refuse de faire directement. « Si vous me permettez, c'est un peu hypocrite », dit-elle.

La députée péquiste ajoute que la politique de M. Bourbeau sera « une coquille vide » si Québec ne parvient pas à rapatrier les budgets d'Ottawa. Elle se réjouit enfin que la consultation qui aura lieu sur cette politique et sur le projet de loi 408 créant une

Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre à compter du 4 février soit une consultation générale, ouverte à tous, et non une consultation particulière, limitée à quelques groupes, comme l'aurait souhaité le ministre. Car « cela veut dire que le milieu de l'éducation va pouvoir se faire entendre ».

D'ailleurs hier, deux importants organismes du milieu de l'éducation, la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) et la Fédération des commissions scolaires du Québec ont fait savoir qu'elles désiraient s'assurer que leurs membres aient une représentation effective au sein de la nouvelle Société.

« Le monde de l'éducation doit être impliqué dans l'élaboration et la mise en place des services de formation de la main-d'oeuvre, affirme la présidente de la CEQ, Mme Lorraine Pagé, dans un communiqué. Nous estimons que cette formation, même si elle s'adresse aux adultes, doit néanmoins être coordonnée avec la formation de base donnée aux futurs travailleurs. »



AVIS PUBLIC

Conseil scolaire de l'île de Montréal

AVIS EST DONNÉ, CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 419 ET 394 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE (L.R.Q., C. I-13.3), À L'EFFET QUE:

Le comité exécutif a adopté, lors de sa séance ordinaire du 10 décembre 1991, un règlement concernant les jours et heures des séances ordinaires du comité exécutif — mois de janvier 1992 à juin 1992.

Ce règlement entre en vigueur le 7 janvier 1992.

Donné à Montréal, ce 13 décembre 1991.

Le secrétaire général pro tempore,
Yves Carrières, avocat-chef

États financiers vérifiés de la Banque Royale pour 1991

État consolidé de l'actif et du passif

(en milliers de dollars)

Actif

Liquidités

Encaisse et dépôts à la Banque du Canada

Dépôts à d'autres banques

31 octobre 1991

31 octobre 1990

\$

\$

Valeurs mobilières

Émises ou garanties par le Canada

Émises ou garanties par les provinces et par des corps municipaux ou scolaires

Autres valeurs mobilières

Prêts

Prêts au jour le jour, à vue et à court terme aux négociants et courtiers en valeurs mobilières, garantis

Prêts à des banques

Prêts hypothécaires

Autres prêts

Autres

Engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Terrains, bâtiments et matériel

Autres éléments d'actif

Passif

Dépôts

Payables à vue

Payables à préavis

Payables à terme fixe

Autres

Cheques et autres effets en transit, valeur nette

Acceptations

Engagements de filiales, autres que des dépôts

Autres engagements

Participation minoritaire dans les filiales

Débiteures subordonnées

Avoir des actionnaires

Capital-actions

Actions privilégiées

Actions ordinaires

Bénéfices non répartis

État consolidé des modifications survenues dans l'avis des actionnaires

(en milliers de dollars)

Capital-actions

Solde en début d'exercice

Émission d'actions privilégiées au comptant

Émission d'actions ordinaires au comptant et au moment de la conversion de débiteures

Actions privilégiées achetées à des fins d'annulation

Écart de conversion relatif aux actions émises en devises

Solde en fin d'exercice

Bénéfices non répartis

Solde en début d'exercice

Revenu net

Dividendes

Gain sur les actions privilégiées achetées à des fins d'annulation

Frais d'émissions d'actions, déduction faite des impôts sur le revenu

Gains et pertes de change non matérialisés, déduction faite des opérations de couverture et des impôts sur le revenu y afférents

Solde en fin d'exercice

État consolidé des revenus

(en milliers de dollars)

Revenu d'intérêt

Prêts

Baux financiers

Valeurs mobilières

Dépôts à d'autres banques

Frais d'intérêt

Dépôts

Débiteures subordonnées

Autres

Revenu net d'intérêt

Provision pour pertes sur prêts

Autres revenus

Frais d'administration sur les dépôts et les paiements

Commissions sur le marché des capitaux

Commissions de change

Commissions sur cartes

Autres

Frais autres que d'intérêt

Salaires

Prestations de retraite et autres prestations au personnel

Locaux et matériel, y compris l'amortissement

Autres

Revenu net avant impôts sur le revenu

Impôts sur le revenu

Revenu net avant participation minoritaire

Participation minoritaire dans le revenu net des filiales

Revenu net

Bénéfice par action

Non dilué

Dilué

Exercice terminé le 31 octobre 1991

Exercice terminé le 31 octobre 1990

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$



BANQUE ROYALE DU CANADA

Pour obtenir de plus amples renseignements ou vous procurer un exemplaire du rapport annuel 1991, veuillez communiquer avec:

Service des Relations publiques, Banque Royale du Canada, C.P. 6001, Montréal, Québec H3C 3A9

ALLAN R. TAYLOR

Président du Conseil et chef de la direction

JOHN E. CLEGHORN

Président et chef de l'exploitation

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Les deux Corées s'entendent pour mettre fin à 40 ans de guerre froide

SÉOUL (AFP) — La Corée du Nord communiste et la Corée du Sud pro-occidentale sont tombées d'accord hier sur les termes d'un accord de réconciliation qui doit mettre fin à près de 40 ans de guerre froide, a annoncé un porte-parole du gouvernement de Séoul.

Ce document marque « une étape historique de l'évolution des relations inter-coréennes », a déclaré hier le porte-parole de la délégation sud-coréenne, Lee Dong-Bok, à la cinquième session des pourparlers intercoréens.

L'accord de réconciliation, non-agression, échange et coopération, selon sa désignation officielle, doit être signé aujourd'hui en session plénière par les premiers ministres Chung Won-Shik (sud) et Yon Hyong-Muk (nord), selon le porte-parole.

M. Lee a refusé de détailler le contenu du texte auquel ont abouti hier les deux délégations avant qu'il soit ratifié par les deux parlements, mais

il a déclaré que l'approbation du texte était pratiquement certaine.

Les délégations des deux Corées sont également tombées d'accord sur le principe de dénucléarisation de la péninsule, bien qu'elles soient restées divisées sur des détails concernant les moyens d'y parvenir, a-t-on appris auprès de participants à la conférence.

M. Lee a cependant déclaré que la question du nucléaire n'avait pas fait l'objet de discussions hier, ajoutant que la question serait abordée d'une façon ou d'une autre lors de la session plénière d'aujourd'hui.

L'ambassadeur nord-coréen itinérant Choi U-Jin a affirmé pour sa part que les deux parties avaient besoin de temps pour examiner les propositions de dénucléarisation faites lors de la session d'ouverture de mercredi.

L'accord prévoit également de remplacer par un traité de paix en-

tre les deux Corées l'armistice ayant mis fin aux hostilités de la guerre de Corée en 1953. Selon des responsables sud-coréens, la Corée du Nord a accepté hier de négocier la conclusion d'un traité de paix directement avec Séoul, au lieu de continuer d'exiger de le faire avec les États-Unis.

Au terme de l'accord — dont le contenu n'a pas été officiellement révélé — les deux Corées doivent cesser d'interférer dans leurs affaires intérieures réciproques, respecter leur système politique, renoncer à l'usage de la force et créer un bureau de liaison dans le village de Panmunjom, situé à la frontière intercoréenne, selon les médias.

L'accord prévoit également, selon la presse, de mettre fin aux campagnes de dénigrement réciproques et d'établir des échanges entre les médias et des lignes de téléphone directes entre les autorités militaires des

deux pays.

L'accord sur les termes d'un pacte de réconciliation intervenu entre les deux Corées met fin à près de 40 ans de guerre froide. En voici les principales dates :

— 27 juillet 1953: La guerre de Corée, qui avait éclaté le 25 juin 1950, prend fin avec l'armistice de Panmunjom. Les deux Corées sont désormais séparées par la ligne du cessez-le-feu (38^e parallèle).

— 4 juillet 1972: Après des années d'incidents sur la ligne de démarcation, les deux Corées signent un accord par lequel elles s'engagent à renoncer à toute provocation militaire.

— 1975: Victoire du communisme en Indochine. La Corée du Sud craint une nouvelle agression de la Corée du Nord. Les Américains renforcent leurs troupes.

— 1976: Début d'un retrait progressif des forces américaines.

— 1985: Négociations, notamment sur la réunion des familles séparées

et la réduction des fortifications dans la zone démilitarisée à Panmunjom.

— Février 86: Rupture des négociations

— septembre 88: Refus de la Corée du Nord de participer aux Jeux Olympiques à Séoul.

— 4 juin 90: Rencontre à San Francisco des présidents sud-coréen et soviétique Roh Tae-Woo et Mikhail Gorbatchev.

— 26 juillet: Signature à Panmunjom d'un accord prévoyant des négociations entre les deux chefs de gouvernement, Kang Young-Hoon (Nord) et Yon Hyong-Muk (Sud), du 4 au 7 septembre à Séoul et du 16 au 19 octobre à Pyongyang.

— 15 août: 45^e anniversaire de la capitulation du Japon, célébré dans les deux Corées comme journée de l'indépendance. L'ouverture prévue de la frontière entre les deux pays lors de cet anniversaire n'aura pas

lieu, du fait des conditions jugées inacceptables de part et d'autre.

— 4-7 septembre: Rencontre à Séoul entre les premiers ministres des deux Corées, la première depuis la division du pays en 1945.

— 30 septembre: Établissement de relations diplomatiques entre l'URSS et la Corée du Sud, dénoncé par Pyongyang comme une « trahison ».

— 18 octobre: Le président nord-coréen Kim Il-Sung, en recevant pour la première fois à Pyongyang le premier ministre sud-coréen, accepte de participer à une réunion au sommet avec le président sud-coréen Roh Tae Woo.

— 17 septembre 91: Admission séparée des deux Corées à l'ONU.

— 11 décembre: Les deux Corées, lors de la 5^e série des pourparlers intercoréens, se déclarent favorables aux inspections réciproques de leurs installations nucléaires.

Israéliens et Arabes se retrouveront lundi malgré les piétinements

WASHINGTON (AFP) — Les négociateurs syriens et israéliens ont annoncé hier qu'ils reprendraient leurs discussions lundi matin à Washington, après une troisième rencontre où ils n'ont enregistré aucun progrès.

Les délégations libanaise et israélienne ont également annoncé de leur côté leur intention de reprendre leurs discussions lundi matin, le chef de la délégation libanaise ayant cependant déclaré à l'issue de la rencontre de jeudi que celle-ci s'était déroulée dans « une atmosphère détendue de travail ».

« Aucun progrès, une fois de plus », a déclaré le chef de la délégation syrienne, M. Mouaffak Allaf, après trois heures de négociation au département d'État. « Nous sommes convenus de nous retrouver lundi matin », a-t-il ajouté.

Selon le diplomate syrien, cette troisième séance de pourparlers en trois jours a été consacrée aux interprétations divergentes de la résolution 242 du Conseil de Sécurité des Nations unies.

« La délégation syrienne a présenté son interprétation et sa vision de la résolution 242 et de ce qui est nécessaire pour cette résolution, et nous avons clairement dit que notre interprétation est partagée par la communauté internationale et par la majorité des nations », a déclaré M. Allaf, ajoutant que « malheureusement, une fois de plus l'autre partie a contesté tous ces aspects universellement acceptés de la résolution 242 et a insisté sur une interprétation détournée ».

Il a affirmé qu'Israël ne voulait pas se retirer des territoires arabes occupés depuis 1967, alors que Damas en fait un préalable à la paix.

Israël a présenté hier une formule de compromis pour pouvoir enfin entamer des négociations avec les Palestiniens et la Jordanie, mais la colonisation de Jérusalem menaçait de tout remettre en cause.

Les Palestiniens, qui espèrent à terme revendiquer l'indépendance pour la Cisjordanie et Gaza, insistent pour être reconnus comme partenaires de négociation à part entière par

les Israéliens. Israël, qui ne veut pas d'un État palestinien indépendant mais une autonomie palestinienne « dans un cadre politique jordanien », veut conserver la délégation conjointe palestinienne-jordanienne.

« Nous resterons à Washington aussi longtemps que nous garderons l'espoir » mais « si ça continue comme ça nous pourrions arriver à une impasse », a-t-il prévenu, ajoutant que le fait de reprendre lundi « est une indication de notre patience, mais la patience a des limites ».

Le chef de la délégation israélienne, M. Yossi Ben Aharon, qui a qualifié la rencontre « d'intéressante », a de son côté estimé que la Syrie devait avant tout reconnaître l'existence d'Israël. « Nous avons un problème avec l'attitude syrienne face à Israël depuis 40 ans, c'est qu'ils nient notre droit d'exister comme État. D'abord ils doivent accepter la légitimité d'une entité appelée Israël, l'État juif », a-t-il ajouté.

M. Ben Aharon, qui veut « être optimiste », a confirmé que les négociateurs israéliens resteraient à Washington au moins jusqu'au milieu de la semaine prochaine.

« Nous avons également abordé le problème des persécutions des Juifs de Syrie et de l'absence de respect des droits de l'homme par le régime de Damas », a-t-il ajouté lors de son retour à l'hôtel en rapportant les négociations des Syriens pour qui il s'agit « d'ingérence ».

Le chef de la délégation libanaise, M. Souheil Shammaa a estimé à l'issue de la réunion ayant duré également environ trois heures avec la délégation israélienne qu'il « y a encore certains arrangements de sécurité dans le cadre d'un traité de paix entre les deux pays ». « Nous considérons la résolution 425 comme une partie du processus de paix », a-t-il ajouté. Lors de son retour à son hôtel il a également souligné que pour la première fois Israël avait parlé de la présence syrienne au Liban ainsi que celle d'organisations terroristes.



Les délégués nord-coréens et sud-coréens se serrent la main pour la première fois depuis 40 ans après s'être entendus sur un protocole de réconciliation, hier à Séoul.

Édith Cresson déclare la guerre à l'extrême-droite française

PARIS. (Reuter) — Le premier ministre Édith Cresson a déclaré hier la guerre à l'extrême-droite, « ennemi de la démocratie » et en a appelé à « la responsabilité de chacun ».

« Dans la démocratie, nous avons des adversaires. Mais la démocratie a un ennemi: sachons le reconnaître », écrit le chef du gouvernement dans un article publié par *Le Monde*.

Édith Cresson estime que « de scandales médiatiques en programmes indignes, l'extrême-droite s'ingénie à repousser toujours un peu plus loin les frontières de l'insupportable pour mieux banaliser l'inacceptable ».

« Le bannissement de ses idées, décrété par la communauté humaine au lendemain de la deuxième guerre mondiale semble prendre fin au mo-

ment où l'instabilité et les risques de conflits réapparaissent en Europe », affirme-t-elle.

Le président du Front national, Jean-Marie Le Pen, n'a pas tardé à réagir en estimant dans un communiqué qu'Édith Cresson a « perdu la tête ».

Le dirigeant d'extrême droite a réclaté un « débat public contradictoire » pour répondre aux arguments du premier ministre.

Il estime que la raison de ces attaques est due à la « progression » du FN « à pas de géants dans l'opinion ».

Le Front national est crédité aujourd'hui d'environ 15 % des intentions de vote aux législatives, contre seulement 2 % au Parti socialiste.

Jean-Marie Le Pen ajoute que, « plongée dans un climat de corruption politique jamais atteint, Mme

Cresson croit trouver un bouc émissaire dans le Front national auquel elle déclare la guerre dans des termes inqualifiables et inquiétants ».

« La mission du gouvernement est de gouverner, de faire régner la paix civile dans le respect des lois et des citoyens et non de déclencher une chasse aux sorcières contre l'opposition vraie », ajoute-t-il.

Pour le premier ministre, « le combat contre l'extrême-droite ne se limite pas au Front national ».

« La propagation de ses idées et l'influence de ses hommes, au travers du chantage électoral, donne son véritable poids à un parti politique dont on redoute déjà l'audience », dit-elle.

« J'en appelle à la responsabilité de chacun », ajoute-t-elle.

Échange de prisonniers et affrontements en Croatie

BELGRADE (Reuter) — Les autorités croates et l'armée yougoslave ont procédé hier à un nouvel échange de 563 prisonniers mais les combats ont continué de faire rage en Croatie où au moins sept personnes ont été tuées.

À Belgrade, le premier ministre serbe Dragutin Zelenovic a présenté sa démission, ce qui pourrait être le prélude à d'importants remaniements au sein de la direction serbe, de plus en plus critiquée pour sa gestion du conflit.

Aux Nations unies, le secrétaire général Javier Perez de Cuellar a réaffirmé que l'ONU ne pouvait déployer de casques bleus en Yougoslavie que lorsque les combats auraient cessé.

Le secrétaire général de l'ONU a exposé hier un plan de déploiement de 10 000 hommes en Yougoslavie, tout en soulignant, dans un rapport basé sur les conclusions de son émissaire Cyrus Vance, que les conditions n'étaient pas réunies pour envoyer dans la région une force de maintien de la paix.

Il a par ailleurs averti les pays qui envisageraient de reconnaître l'indépendance de la Croatie et de la Slovanie des risques « d'extension du conflit actuel » à d'autres républiques comme la Bosnie-Herzégovine ou la Macédoine.

Les ministres des Affaires étrangères des Douze se préparent à discuter lundi à Bruxelles de la reconnaissance des deux républiques. L'Allemagne a promis de les reconnaître avant Noël.

Dans son rapport au Conseil de sécurité, Javier Perez de Cuellar précise que Cyrus Vance et le sous-secrétaire général de l'ONU Marrack Goulding ont soumis le projet de déploiement d'une force de maintien de la paix aux présidents serbe Slobodan Milosevic, et croate, Franjo Tudjman, ainsi qu'au ministre yougoslave de la Défense, Valkjo Kadijevic.

Tous y ont apporté leur soutien mais un des dirigeants de la communauté serbe de Croatie a émis des réserves.



Le président du Gabon, Omar Bongo, est lui-même allé chercher Yasser Arafat en coulisse après la sortie fracassante de ce dernier, hier, à Dakar, au sommet de l'OCI.

Les Arabes font trébucher le sommet de l'OCI

DAKAR (AFP) — Jusqu'à la dernière minute d'un sommet pourtant abrégé de 24 heures, les dissensions du monde arabe, liées notamment aux conséquences de la guerre du Golfe, ont empêché le sixième sommet de l'Organisation de la Conférence islamique, le premier en Afrique, d'être le succès qu'espéraient les organisateurs sénégalais.

Dès l'ouverture lundi du sommet, l'absence des ténors du monde arabe, excusés à la dernière minute a donné le ton : La guerre du Golfe ne se cicatriserait pas en terre sénégalaise.

D'un côté Hussein de Jordanie et Yasser Arafat (coupables d'avoir été pro-iraquiens) venus à Dakar pour se réconcilier avec leurs pairs, de l'autre des absences trop nombreuses, telle celle du roi Fahd d'Arabie saoudite, du roi Hassan II du Maroc, des présidents égyptien Hosni Mubarak, syrien Hafez El Assad, tunisien

Ben Ali...

La simultanéité des négociations de Washington sur le processus de paix au proche-orient a elle aussi contribué à torpiller le sommet.

« Les modérés n'ont pas voulu d'un sommet arabe en ce moment et ont préféré l'absence à la confrontation avec un Yasser Arafat » déclarait un délégué arabe. Yasser Arafat aura en tout cas perdu une partie du soutien dont il bénéficiait jusqu'à présent : le mot « Jihad » (guerre sainte) ne servira plus dans les textes de l'OCI à qualifier la lutte du peuple palestinien.

Véritable camouflet contre le dirigeant palestinien, qui a tout tenté pour renverser la vapeur. Plaidoyer émouvant, sortie fracassante, crise de larmes: la parole qui lui avait été coupée en séance plénière mercredi soir ne lui a pas été rendue.

« Coupez moi les vivres, ne me donnez plus d'armes, mais au moins laissez moi le mot « Jihad », que vais-

je dire maintenant à mes combattants ? Que je leur ai menti et que leur guerre n'est pas sainte ? » Ce plaidoyer pathétique n'a pas suffi. Arafat sort perdit de Dakar, de l'avis de tous.

Les africains et les asiatiques étaient venus pour parler de « solidarité islamique » et de coopération inter-états. Ils ont eux aussi été déçus par un débat où les affaires arabes ont dominé, où l'on a confondu sommet islamique au sens large et sommet arabe.

Pour les asiatiques les perspectives de « marché commun islamique » proposé par le Pakistan et le Bangladesh n'ont pas été évoquées, alors que les pétroliers du golfe ne se sont engagés que du bout des lèvres à aider les pays africains en crise économique.

L'Arabie saoudite a cependant remis la dette publique des Pays les Moins Avancés (PMA) de l'organisation, une décision qui profite prin-

ciellement au Sénégal.

Le sommet a également connu plusieurs nouveautés à la lumière du démantèlement de l'empire soviétique: l'arrivée des républiques musulmanes et de l'Albanie au sein de la communauté islamique ont été des illustrations d'une tendance qui devrait se poursuivre.

Ces délégations un peu incongrues et toutes étonnées d'être à pareille manifestation ont bénéficié du soutien iranien, qui pourrait être le grand vainqueur du sommet.

Sortant de son isolation (l'Iran n'avait pas participé aux sommets de plus de dix ans), Téhéran a fait preuve de sa modération et de son « honorabilité ». Pas de démonstrations tapageuses, pas d'hystérie, la très forte délégation iranienne a eu de nombreux contacts qui se traduiront dans un proche avenir par une intensification des relations bilatérales avec de nombreux pays.

Aministie Internationale dresse un triste bilan des droits humains en Guinée

Clément Trudel

ON DEMEURER toujours sans nouvelles de 63 prisonniers guinéens, 18 civils et 45 militaires et policiers, qui ont été arrêtés en 1984 et 1985, souligne Amnesty Internationale dans un rapport de 15 pages publié hier à Londres.

Ce document rappelle les errements et iniquités du dictateur Sékou Touré qui régna de 1958 à 1984. Sékou Touré avait pris prétexte de maints complots, inventés ou réels, pour renforcer une répression dont le symbole Camp Boiro était devenu le symbole. Amnesty déplore que les dirigeants actuels de la Guinée ne don-

nent aucun signe de vouloir protéger les libertés fondamentales dans le pays, sept ans après la mort de Sékou Touré et 33 ans après la proclamation de l'indépendance de cette ex-colonie française où pourraient se dérouler des élections en 1993.

Conakry n'a pas donné suite, dit Amnesty, aux recommandations qu'elle lui adressa en 1987 pour ménager une transition vers un régime de droit, vers une justice acceptable suivant les critères internationaux. Fréquemment, ce sont des hauts fonctionnaires, pas des juges, qui furent dans le passé chargés de statuer sur le sort d'opposants au régime guinéen.

La Guinée a une nouvelle Constitution approuvée par référendum en 1990. Cette constitution prohibe la détention illégale et la torture. Le gouvernement militaire de Lansana Conté a été officiellement dissout en janvier 1991 et remplacé par le Conseil transitoire de redressement national. Ce pays a ratifié la Convention internationale sur la torture, mais Amnesty retient que l'on continue d'y torturer, que des gens disparaissent, que les forces de l'ordre fauchent des manifestants et que l'on commence à peine à délaisser en Guinée la pratique de simili-tribunaux siégeant dans le secret, très souvent en l'absence des personnes

jugées.

Avant de suggérer au gouvernement de Conakry de réformer les procédures relatives à la détention et à l'emprisonnement, les responsables d'Amnistie font le bilan des sept années du régime Conté: emprisonnement en avril 1984 de nombreux proches du président Touré; tentative de coup d'État en 1985 et riposte par l'arrestation de nombreux Malinkés qui auraient voulu reprendre le pouvoir des Soussous, groupe ethnique auquel appartient Lansana Conté. On a nommé une commission d'enquête, par suite d'accusations voulant que des exécutions sommaires aient eu lieu, mais les résultats

de l'enquête n'ont jamais été dévoilés.

Amnistie parle de l'application de la « diète noire » à certains détenus (privation de nourriture et de boissons jusqu'à ce que mort s'ensuive), comme au temps de Sékou Touré.

Le document donne aussi les détails de la répression exercée à l'endroit du Rassemblement du peuple guinéen (RPG) dont le leader, Alpha Condé, était retourné en Guinée au printemps; il dut finalement s'exiler au Sénégal. Il est aussi question de détenus morts en prison, de manifestants refoulés rudement lorsqu'ils reprochent précisément au régime la brutalité des forces de l'ordre (il y a

eu des morts parmi les manifestants).

Les griefs que retient Amnesty à l'endroit du régime Conté se résument en quatre points: violation du droit de libre expression et d'association (on emprisonne ceux qui critiquent le gouvernement); manque de protection des sévices pour les personnes incarcérées, souvent sans procès; disparition de 63 prisonniers après la tentative de coup d'État remontant à juillet 1985; tortures et meurtres perpétrés par les forces de l'ordre sans que Conakry n'institute d'enquête ou ne traduise les responsables en justice.

ÉDITORIAL

L'Europe, d'Est en Ouest

D'EST EN OUEST, l'Europe vient de connaître une autre de ces semaines historiques, de ces semaines qui, depuis deux ou trois ans, en deviennent presque banales à force de se répéter, en cette époque de mouvements tectoniques à l'échelle mondiale. D'un côté, à Minsk, on signe l'acte de décès de l'URSS; de l'autre, à Maastricht, une espèce d'acte de naissance de l'Europe politique. Pendant ce temps, certains peuples continuent de ruer dans les brancards...

Le sommet de Maastricht sur la construction européenne n'a été, comme prévu, ni le succès instantané accouchant d'un Grand Soir unitaire, ni l'échec appréhendé par certains Casandre qui réclamaient presque « tout, tout de suite ».

De la marche vers la monnaie unique à l'ébauche d'une politique étrangère et de défense commune, on comprend surtout, aujourd'hui, que ce genre d'entreprise, malgré certaines « dates-butoir » symboliques, ne peut se faire que d'une façon très progressive, sur le long terme. La formulation du communiqué final, d'ailleurs, est volontairement floue, et à sa lecture on comprend que rien là-dedans n'est véritablement « définitif », même si une direction est indéniablement imprimée.

D'« opting-out » et de « statut particulier » britannique (écoutez-vous, M. Bourassa ?) en « règle de l'unanimité », le vocabulaire européen ressemble parfois étrangement à celui du fédéralisme canadien. Mais les leçons pour le Québec, dans cette grande affaire européenne, ne sauraient être qu'indirectes...

Si la construction d'une entité politique continentale, basée sur la démocratie et la libre mise en commun de certaines compétences, est nécessairement l'affaire du long terme, il n'en va pas de même pour la chute des empires, dont un nouvel épisode s'est déroulé cette semaine. La leçon de l'histoire : les constructions multinationales, multiethniques ou plurilinguistiques retenues par la force, ou marquées par quelque illégitimité fondatrice, sont vouées tôt ou tard à l'écèlement; un éclatement qui peut un matin suprendre par son caractère foudroyant. Cette leçon, qui crève les yeux à l'Est et dans les Balkans, peut aussi être méditée, plus à l'Ouest, par les partisans des grands ensembles qui se construisent : trop de précipitation nuit, et l'assentiment des peuples doit être réel, profond, incontestable.

+ De Maastricht, imposant forum de di-

rigeants politiques et de technocrates, on peut retenir d'abord le grand rêve de « l'écu, monnaie unique en 1999 » : un objectif désormais écrit noir sur blanc dans les textes, avec des modalités et un échéancier relativement précis. Beaucoup d'eau coulera sous les ponts au cours des huit prochaines années, et attendons de voir comment la réalité se pliera à cette grande ambition politico-financière, nettement exprimée par onze ou douze chefs d'État.

Mais on peut retenir aussi, et peut-être surtout, le progrès fait à Maastricht sur l'élaboration d'une politique étrangère commune, également porteur de grands bouleversements. À ce chapitre, le traité prévoit en effet « l'établissement de règles d'action communes entre les pays de la Communauté ». Plus

Entre Minsk et Maastricht, des questions capitales

important, il précise que « la plupart des décisions dans ce domaine seront prises à l'unanimité », mais que « les gouvernements pourront unanimement décider de se prononcer par un vote majoritaire sur certaines décisions ». Le glissement vers le vote majoritaire, et non plus unanime, est ici explicitement envisagé. Sans que le mot ne soit prononcé ni écrit (la Grande-Bretagne s'y est opposée farouchement), le principe « fédéral », avec des décisions centrales qui lient même les pays qui ne sont pas d'accord, fait ici son entrée par la petite porte.

Ce principe n'est pas que théorique, limité à quelques textes éthérés de technocrates ou de poètes. La crise yougoslave illustre concrètement son début d'application sur le terrain, ne serait-ce que par la négative.

À moins que l'Allemagne, dans un geste surprise, ne brise demain les rangs, il semble en effet aujourd'hui acquis, dans les milieux ouest-européens, que la reconnaissance de la Croatie, de la Slovaquie ou encore de l'Ukraine indépendantes, ne pourront plus être que le fait de la CEE dans son ensemble. Le principe de « l'unanimité » joue encore ici. C'est pourquoi, d'ailleurs, les pays européens n'ont littéralement « rien »

fait dans la crise des Balkans depuis cinq mois, mais que ce « rien »... ils l'ont joyeusement fait ensemble, se tenant les uns les autres par la barbiçette !

Peut-on s'imaginer que, dans un avenir pas si éloigné, on en passe au vote majoritaire pour régler ce genre de questions ? Imaginons un peu la France prête à reconnaître un éventuel Québec indépendant, mais littéralement et efficacement bloquée dans ce désir par une majorité — voire même par une minorité — de pays de la communauté. Compte tenu de ce que l'on voit aujourd'hui sur la scène européenne, ce scénario n'apparaît pas du tout absurde !

Sur toute une série de questions internationales, l'action — humanitaire, diplomatique, militaire, économique — n'est plus le fait des États seuls. Cette évolution, dont on ne sait si elle est toujours positive ou souhaitable, est en tout cas incontestable dans le monde contemporain.

Deux exemples tirés de l'actualité du jour. Hier, Washington a proposé la tenue d'un sommet international, en janvier, sur l'aide d'urgence à la Russie et à la « nouvelle communauté d'États » qui tente d'émerger en Eurasie. Hier encore, les ministres de la Défense de l'OTAN se sont réunis et ont délibéré sur leur action commune devant la désintégration de l'URSS, s'interrogeant sur l'extension possible d'une « explosion » à la yougoslavie.

D'une part, ces deux exemples illustrent encore une fois la volonté d'action collective avant tout. D'autre part cependant, on lit dans la déclaration des ministres des pays de l'OTAN l'intention « d'intensifier les contacts avec les républiques individuelles ». D'une part, des reconnaissances implicites, à défaut d'être explicites, des nouvelles souverainetés qui émergent. D'autre part, l'impérieux appel à « garder une quelconque forme d'union », notamment dans le domaine militaire et nucléaire.

Les deux tendances simultanées — à la souveraineté et à l'union supranationale — sont naturelles, profondes, tout à fait dans l'air du temps. Elles expriment, du moins sur l'hémisphère Nord du globe, l'une des questions centrales dans la politique internationale de cette fin de siècle. Reste à savoir si ces tendances sauront s'harmoniser dans l'unité des contraires, ou si elles causeront de dramatiques déchirements dont on n'aurait encore vu que le commencement.

FRANÇOIS BROUSSEAU

ARISTIDE CROIT RENTRER EN HAÏTI AVANT NOËL



Jean-Robert Sansfaçon

Vendredi 13

C'EST aujourd'hui vendredi 13 ! Vous êtes superstitieux, vous croyez au tarot, à l'astrologie, vous avez peut-être même une de vos connaissances qui se dit spécialiste de ces sciences et avec laquelle vous entretenez un rapport pas très clair. Oh ! En public vous en rigolez, mais vous ne manquez pourtant jamais une occasion de vérifier ce qui se trame dans le secret des dieux...

Si vous vous reconnaissez, vous êtes probablement du sexe féminin, exceptionnellement de l'autre sexe, et vous êtes aussi une adepte de la psychologie du comportement. Vous n'êtes pas superstitieuse, juste un peu plus curieuse que la moyenne, n'est-ce pas ?

Par contre, si vous êtes un homme, un vrai, le genre qui ne croit en rien d'autre qu'en lui-même, sa maman et son boss, vous vous foutez éperdument de toutes ces sornettes de sorcières, du moins l'affirmez-vous sans détour. Ce qui ne vous a pas empêché, un jour ou l'autre, de laisser une inconnue lire dans les lignes de votre main, mais c'était à la blague, juste une bonne blague. Je suis comme vous.

Je n'ai jamais réussi à faire lever une table par imposition des mains et, quand je visite ma voisine, lectrice du tarot, j'essaie d'oublier ce qu'elle m'a raconté le plus vite possible... Au cas où...

Or, voilà qu'il y a quelques jours, j'ai reçu une lettre anonyme, photocopie d'un texte rédigé à la machine intitulé : *Avec de l'amour, tout est possible*. En voici un court extrait :

« Cette feuille vous est envoyée en guise de bonne chance. Vous recevrez de la chance en moins de quatre jours de sa réception. Ce n'est pas une blague. Un officier de la Gendarmerie royale du Canada a reçu 470 000 \$. Joe Elliot reçut 40 000 \$ et les perdit, car il brisa la chaîne. Étant aux Philippines, Gene Welch perdit son épouse 51 jours après avoir reçu la lettre. Il avait omis de la faire circuler. Mais par contre, avant qu'elle décède, il reçut 7 775 000 \$. S'il vous plaît, envoyez des copies et voyez ce qui se produira d'ici quatre jours. Ceci est vrai, même si vous n'êtes pas superstitieux. »

COMME tout le monde l'est un peu, superstitieux, l'ambiguïté s'installe. Qui n'a jamais évité de mettre le pied sur les rayons creusés dans les trottoirs de peur d'*aller en enfer*, qui ne s'est jamais amusé à toucher du bois pour éloigner le mauvais sort, qui ne choisit pas sa propre date de naissance, ou celle de son petit chéri, comme numéro de loterie ? Et cette vieille pièce de monnaie trouée trouvée par terre un vendredi 13 ?

J'ai lu la lettre une fois et l'ai mise de côté, entre la poubelle et l'ordinateur. Elle y est restée depuis, au grand dam de ma copine qui n'en veut pas pour tout l'or au monde, mais qui ne cesse de me rappeler à l'ordre. « L'as-tu envoyée ? Qu'est-ce que t'attends, t'as rien à perdre, c'est anonyme ! » Pleins de conseils sympathiques.

Bien sûr que j'aurais dû déchirer cette lettre, la foutre au panier. Je déteste les chaînes de lettres, les pyramides d'amitié, de solidarité, d'argent. D'abord parce que ça ne fonctionne jamais et puis, même si ça fonctionnait, que faire de 4000 cartes postales reçues de parfaits inconnus habitant Tombouctou, St-Lin ou South Pass, Wyoming ?

Si le problème en est un de solitude, y'a qu'à faire la file sur le trottoir devant Da Giovanni, on est certain de trouver quelqu'un pour parler de ses problèmes sans avoir à se forcer ni même passer pour une nouille.

ASTROLOGIE, tarot ou chaînes de lettres chanceuses, c'est toujours la même histoire : du remplissage de vide, comme bien d'autres bondieuseries, de la visualisation à la multiplication des pains en passant par les banques d'indulgences. Magie noire ou rouge cardinal, il n'y a que la couleur du costume qui change.

Je l'imagine, le Bon Dieu, avec sa

grande barbe blanche à nous regarder choisir un numéro à la 6/49 ! Une chance sur 14 millions, il doit se bidonner vrai en tirant les petites boules gagnantes du grand boulier tous les mercredis.

Avant de prendre une décision importante, avant de rompre une relation avec ce partenaire qui vous trompe, pourquoi ne pas demander au tarot, des fois qu'il saurait des choses que vous ne sauriez pas déjà ? La pensée magique, c'est l'intelligence qui s'endort, qui abandonne la partie en concédant la victoire au hasard et au calcul des probabilités.



Le malheur est un terreau propice à la floraison de la magie, même si cela n'explique pas tout. Ces conneries ne sont pas le fruit du hasard, elles tombent toujours pile, dans ces moments où l'on constate l'absence d'intensité et de profondeur dans nos p'tites vies quotidiennes qui ne bougent pas assez vite, ou trop vite !

Quand la vie devient trop compliquée, une bonne prévision de sa cartomancienne et c'est l'espoir qui renaît. Remarquez, c'est déjà ça, l'espoir...

Mais, par-delà toutes ces considérations philosophiques, c'est la menace qui m'a le plus agressé dans cette *Lettre de l'amour*. Et quelle menace ! La perte de sa femme, la ruine, le déshonneur...

Le chantage est l'arme des faibles, dit-on. Or, être forcé de choisir la chance sous peine de tragédie, quelle perversité ! Et tout ça sous le couvert de l'anonymat.

Qui peut vouloir nous pousser ainsi à prendre partie pour le malheur de peur de passer pour un superstitieux ou un peureux ? Les auteurs d'une telle lettre nous veulent-ils réellement du bien, croient-ils que leurs destinataires ont, plus que d'autres, besoin de cette chance gratuite et menaçante distribuée par la poste ?

Bénéfice du doute, mais le dilemme reste entier au cœur du petit homme placé devant l'obligation de choisir entre la richesse, la gloire et le malheur ou la maladie. Alors, est-ce que je la déchire ou si je la distribue au risque de me ridiculiser ?

LA LETTRE est restée plusieurs jours sur ma table, presque oubliée. Puis, la semaine dernière, je l'ai retrouvée, j'en ai fait des photocopies et les ai distribuées. J'ai même pensé envoyer des copies à des gens qui, me semble-t-il, auront drôlement besoin de chance au cours des prochains mois : monsieur le maire, monsieur le premier ministre...

J'étais certain que tous ces gens rationnels et sérieux, confrères et consœurs de travail, s'empresseraient de jeter la lettre au panier. Or, le plus curieusement du monde, j'ai retrouvé plusieurs copies sur la grande table commune au centre du bureau, abandonnées à la crédulité des autres. Pas superstitieux au point de jouer le jeu, mais tout de même assez pour ne pas balancer la feuille au panier.

Le jour suivant la distribution, j'apprenais que l'une d'entre nous, sociologue de son métier, s'était fait voler sa voiture dans le stationnement de l'établissement.

Aucun rapport, bien sûr, un pur hasard, simple calcul de probabilités. Comme de gagner le gros lot à la loterie, par exemple. Après tout, elle n'avait qu'à pas choisir cette marque de voiture, la consœur sociologue, elle n'aurait pas eu tous ces problèmes... ni cette voiture neuve qu'elle attend pour Noël, et qu'elle nous a décrite, un rictus narquois au coin des lèvres.

LETTRES AU DEVOIR

Droit de propriété

MADAME Josée Boileau, il m'est apparu aberrant que, dans deux articles du 2 décembre, sur cette histoire de la consécration du droit de propriété dans la charte canadienne des droits, il n'ait nulle part été question, pas plus dans la bouche de M. Gil Rémyard apparemment (selon vos articles), de ce qui est pourvu, à ce sujet, dans la Constitution actuelle du Canada.

L'article 92 de l'ANAB a déjà pourvu que « la propriété et les droits civils » relèvent exclusivement de la juridiction des provinces, en même temps que l'article 91 pourvoit que la juridiction fédérale ne s'étend qu'à tous les domaines « qui ne sont pas exclusivement réservés aux provinces ». Cette prescription relative à la « propriété et aux droits civils » est même l'une, sinon la clause-clé qui a fait préférer, à cause du Québec, la forme fédérée de gouvernement plutôt que la formule unitaire, en 1867.

Il m'apparaît que notre sens politique est dangereusement déficient de ne pas ressentir notre indignation envers une attitude fédérale, à ce sujet, qui équivaut à un véritable coup d'État contre nos droits (ceux du Canada français) les plus solennellement garantis en 1867.

M. Mulroney, qui se prétend si soucieux de l'honneur et de la dignité du Québec, s'il n'est pas complètement ignorant de l'histoire et du droit constitutionnel du Canada, est sans excuse de n'avoir pas fait comprendre à ses fonctionnaires qu'une telle proposition n'aurait pas dû apparaître dans un document fédéral, sans au préalable une conférence fédérale-provinciale pour obtenir l'assentiment des provinces, et tout particulièrement celui de la province de Québec.

François-Albert Angers
Saint-Lambert, 3 décembre 1991

Héroïne ou héraut ?

LE DOCUMENTAIRE de Mme Catherine Fol, *Au-delà du 6 décembre*, m'a laissée furieuse. Cela fait déjà deux années que nous entendons Mme Nathalie Provost nous faire part de ses états d'âme anti-féministes, mais fallait-il pour autant l'immortaliser sur pellicule, et ce, avec les deniers de l'Office national du film ? Fallait-il la consacrer héroïne des nouveaux temps, ou devrais-je plutôt dire *héraut* : ce nom masculin qui désigne un « officier de grade intermédiaire dont les fonctions étaient la transmission des messages et des proclamations solennelles » ?

Et bien, madame Provost proclame solennellement depuis décembre 1989 le nouvel évangile postmoderne selon lequel le féminisme est mort, et quiconque ose encore se dire féministe (à quand l'étiquette de « dinosaure » ?) n'est qu'une assoiffée de pouvoir et de vengeance homophobe. Madame Provost est la triste preuve de la façon dont un discours peut se retourner contre lui-même, lorsque celles qui en ont pourtant largement profité décrètent tout à coup, au nom de toutes les femmes de l'univers, que la victoire finale est remportée, qu'il n'y a plus aucun problème à régler, et qu'elles auront toutes bientôt leur diplôme de la Poly, leur condo à Outremont, leur SAAB à la

porte, et une tête de féministe empaillée adossée de la cheminée comme trophée témoignage enfin de la mort du dinosaure.

Au lendemain du 6 décembre, moi aussi, j'avais été choquée de la récupération qu'avaient faite certains et certaines d'une tragédie qui, j'en suis encore persuadée, n'était que la résultante de la névrose d'un individu. Je me désolais de voir une société trop occupée à se déculpabiliser collectivement pour pouvoir enfin s'interroger sur l'absence de solidarité de tous ces étudiants et étudiantes jeunes et en bonne santé, qui avaient préféré l'obéissance aux ordres de Lépine à la défense de son prochain. Mais, le discours de madame Provost n'est pas plus noble, dans ses basses oeuvres de récupération antiféministes. Non, le véritable post-mortem du massacre de la Poly — celui qui nous concerne tous et toutes dans notre indifférence au sort, voire à la vie des autres — reste encore à faire. Madame Fol y consacrerait-elle son prochain documentaire ?

Josée Legault
Montréal, 4 décembre 1991

L'information spectacle

MON BUT n'est pas de faire le nième procès des bulletins de nouvelles et de ceux qui ont pour tâches d'informer la population de l'actualité. Mais, au lendemain de la représentation *live* de l'attaque dont a été victime le comédien Michel Noël, lors de sa prestation à l'émission *Métropolis* à Radio Canada jeudi soir, il me semble qu'il serait temps pour les médias de se poser de sérieuses questions sur leur pratique et le code d'éthique qui devrait la régir.

Ont-ils un code de déontologie ? J'ai beau chercher, je ne trouve aucune justification pour diffuser sur toutes les chaînes de télévision la capsule que Radio-Canada semble avoir gracieusement cédée à tous les diffuseurs, nous révélant le pathétique et l'horrible d'un homme foudroyé par la maladie, si ce n'est un désir irrésistible de céder aux pulsions les plus dégradantes de l'humain et au voyeurisme à outrance.

Le droit sacré à l'information n'était sû-

rement pas ce à quoi ont cédé les télédiffuseurs. C'est qu'un homme qui meurt en direct, c'est juteux ! C'est du spectacle !

Mais, peut-on appeler information cette exhibition morbide offerte par les médias sous le couvert de la sympathie pour le désarroi d'un homme ? Comment personne n'a-t-il eu l'idée, la décence de réfléchir avant de diffuser cette capsule.

Michel Noël s'est effondré vraisemblablement vers 21 h 45. Au Téléjournal de 22 h, déjà Radio Canada dévoile, sans aucune délicatesse, la capsule choc. La famille était-elle déjà informée ? Ou, leur réservait-on également le plaisir du scoop ? Il s'agit d'un abus des médias et d'une atteinte à la vie privée.

Ceux qui étaient à Métropolis et les autres qui écoutaient l'émission diffusée en direct ont évidemment assisté à l'événement, ils ne pouvaient faire autrement. Mais, comment se fait-il que, du côté des diffuseurs, personne ne semble avoir eu la moindre réticence, la moindre réflexion, quant à la pertinence qu'il y avait à rediffuser ces images au nom de l'information. Sommes-nous en train de devenir une société de vampires, nous abreuvant de toutes les images, même les plus horribles, au nom de l'information ?

Ce contre quoi je m'élève, passablement dégoûtée, c'est cet absolu manque de dé-

ceance, même la plus élémentaire, dont font preuve les médias pour nous abreuvier d'images chocs. Passe encore qu'on nous impose la *guerre en direct*, sous le prétexte de l'information; mais, quel type d'information servait le malaise de Michel Noël ?

Caroline Masse
Montréal, 2 décembre 1991

Des amitiés sincères

LA CRITIQUE signée Francine Laurendeau, dans LE DEVOIR du 9 novembre dernier, portant sur le film intitulé *Pas d'amitié à moitié* réalisé par Diane Lévesque, apparaît pour le moins injustifiée.

J'éprouve une profonde admiration, en tant qu'homme, devant une oeuvre cinématographique où l'auteur a eu le courage de sortir des sentiers battus et de nous offrir quelque chose d'intime et d'émouvant personnel.

Certes, le film de Diane Lévesque n'est pas parfait. Il n'en demeure pas moins un très bel exemple d'amitié sincère, avec toute la richesse des émotions dont les femmes authentiques sont capables dans une suite de confidences sur la précarité de leur situation, à l'approche de la cinquantaine. Elle est effectivement poignante cette situation. Mais, en personnes équilibrées, les protagonistes de ce film savent aussi rire; et avec elles j'ai pleuré et beaucoup ri en visionnant ce film.

Heureusement, le public est de moins en moins dupe des critiques acerbes. D'ailleurs, au Festival de Rouyn-Noranda où le film fut présenté en première mondiale, le public lui a réservé un accueil des plus chaleureux, salué par une ovation. Comme quoi, les cinéphilés qui s'en remettent au jugement étroit des critiques mesquines risquent de manquer l'enrichissement intérieur apporté par des oeuvres d'art véritables.

Marc-Yvan Custeau
Montréal, 10 décembre 1991

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice :
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur,
Michel Lefèvre

Directeurs délégués de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS